



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Treizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné des versions préliminaires des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/66/354 et Add.1 à 6 et Add.1/Corr.1 et Add.2/Corr.1) et s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des précisions.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/262 sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, l'Assemblée générale a autorisé l'établissement du projet de budget-programme sur la base d'une estimation préliminaire des ressources d'un montant de 5 milliards 396,7 millions de dollars, dont un montant de 1 milliard 240,2 millions destiné à couvrir les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. Le Comité rappelle également que, selon les rapports du Secrétaire général, les prévisions de dépenses révisées pour les missions politiques spéciales au titre de l'exercice 2012-2013 s'établissent à 1 083 036 300 dollars (voir A/66/6 (Introduction), par. 15, et A/66/354, annexe III).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 décembre 2011).



3. Le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/66/354 et Add.1 à 6 et Add.1/Corr.1 et Add.2/Corr.1) comporte les prévisions de dépenses de 30 missions politiques spéciales mandatées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

4. Au paragraphe 27 de son rapport (A/66/354), le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale approuve un montant total net de 617 620 600 dollars pour les 30 missions politiques spéciales, au titre de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2012, et impute un montant équivalent sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

5. Les recommandations du Comité consultatif relatives aux ressources prévues pour les missions politiques spéciales dans les rapports du Secrétaire général (A/66/354 et Add.1 à 5) figurent à la section III ci-après. Le Comité formule également des considérations générales et des recommandations aux paragraphes 6 à 34 ci-après. Son rapport sur les propositions du Secrétaire général relatives à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui figurent dans le document A/66/354/Add.6, sera publié dans un document distinct.

II. Considérations générales et recommandations

Prorogation ou reconduction de mandats

6. Au paragraphe 3 de son rapport (A/66/354), le Secrétaire général donne des informations sur la prorogation ou la reconduction des mandats des 30 missions politiques spéciales qui font l'objet d'une demande d'ouverture de crédits pour 2012. Le Comité consultatif relève que les neuf missions suivantes ont un mandat à durée indéterminée : Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), Appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève.

Présentation du rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales

7. Le Comité consultatif estime que les questions transversales relatives aux missions politiques spéciales ne font pas l'objet d'une analyse approfondie dans le rapport du Secrétaire général (A/66/354). Par exemple, si le crédit global demandé pour 2012 fait apparaître des hausses importantes à la rubrique des dépenses du personnel civil et des réductions à celle des dépenses opérationnelles, le rapport ne renseigne pas sur les principaux facteurs qui ont motivé ces changements. Le Comité consultatif estime que les futurs projets de budget du Secrétaire général gagneraient à comporter des informations sur les questions transversales qui

influencent les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales. Devraient y figurer notamment des informations et des analyses relatives aux questions suivantes : les facteurs qui justifient le volume de ressources demandées; les mesures d'efficacité qui sont envisagées ou ont été mises en œuvre; les initiatives que l'on envisage de prendre pour optimiser l'exécution des mandats; et l'incidence des initiatives en cours, telles que la Stratégie globale d'appui aux missions et les réformes de la gestion des ressources humaines.

8. Le Comité consultatif rappelle que, suite à ses recommandations (voir A/59/569/Add.1 et Corr.1, par. 6 et 7, et A/60/7/Add.37, par. 11), le système actuel de classement des missions politiques spéciales dans des groupes thématiques a été adopté pour la première fois dans le projet de budget pour 2007 (voir A/61/525 et Corr.1, par. 8). Le Comité note que les propositions budgétaires relatives à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) ont fait l'objet d'un additif au rapport du Secrétaire général, comme c'est le cas pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Il a cependant été porté à la connaissance du Comité que, pour les exercices à venir, la MANUL serait intégrée au groupe III. **La formule actuelle des groupes thématiques étant en place depuis cinq ans, le Comité consultatif estime que l'Assemblée générale devrait demander au Secrétaire général de déterminer s'il y a lieu de procéder à son réaménagement.**

Prévisions de dépenses

9. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/7 et Corr.1), il avait relevé que la réduction du montant des crédits inscrits au projet de budget-programme tenait principalement à la baisse des prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales inscrites au chapitre 3 (Affaires politiques). Par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011, le projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général pour 2012-2013 faisait apparaître une réduction de 170,2 millions de dollars, dont 120,8 millions au titre des missions politiques spéciales. Le Comité consultatif avait alors été informé que cette réduction s'expliquait par les ajustements effectués au titre de missions politiques spéciales dont les mandats s'étaient achevés ou avaient été interrompus ou modifiés, ainsi que par des gains prévus d'efficacité et d'efficience dans la réalisation des objectifs et l'exécution des mandats d'autres missions politiques spéciales (voir A/66/7, par. 26).

10. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif avait également fait observer que, les propositions de ressources au titre des missions politiques spéciales n'ayant pas encore été établies, les prévisions de gains d'efficience ne pouvaient revêtir à ce stade qu'un caractère préliminaire. Le Comité avait également relevé que le financement des missions politiques spéciales dépendrait des décisions que pourraient prendre l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité quant à la création de telle ou telle mission ou à la prorogation des mandats des missions. Le Comité avait donc estimé que la baisse des dépenses des missions politiques spéciales prévue dans les projections du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2012-2013 traduisait peut-être un optimisme excessif et qu'il ne fallait pas nécessairement l'assimiler à une économie (voir A/66/7, par. 27). **Le Comité consultatif estime que les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2012 confortent cette position.**

11. Le Comité consultatif rappelle l'initiative du Secrétaire général, qui avait demandé à ses collaborateurs de ramener leurs dépenses en dessous du niveau approuvé dans l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a peut-être pas bien mesuré les économies qui pouvaient être réalisées au titre des missions politiques spéciales et que la mise au jour d'autres gains d'efficacité aurait été hautement souhaitable. Il souligne que le Secrétaire général doit continuer de rechercher des gains d'efficacité dans les missions politiques spéciales et espère que ces gains seront mis en évidence dans les propositions budgétaires pour 2013.**

12. Le Comité consultatif note que l'enveloppe de 617,6 millions de dollars demandée pour 30 missions spéciales au titre de 2012 comprend des crédits de 580,3 millions pour 27 missions qui étaient en place au moment où le Secrétaire général a soumis son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité consultatif relève que, par rapport aux ressources approuvées pour 2011, les crédits demandés font apparaître des hausses s'élevant à 7 millions de dollars pour 16 missions et des réductions d'un montant total de 48,2 millions pour 10 missions, tandis que le volume des ressources reste inchangé pour 1 mission (voir A/66/354, tableau 1). Par ailleurs, des crédits de 37,3 millions de dollars sont demandés pour des missions qui ont été établies après la soumission du projet de budget-programme pour 2012-2013, à savoir la MANUL (32,5 millions), le Groupe d'experts sur la Libye (2,6 millions) et le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève (2,2 millions).

13. Le Comité consultatif note que les réductions proviennent essentiellement de trois missions, à savoir la MANUI (27,3 millions de dollars), la MANUA (15,9 millions) et le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) (4,7 millions) et qu'elles ont été réalisées partiellement grâce à la suppression de 26 postes à la MANUA et de 44 postes à la MANUI. Le Comité note cependant que les ressources prévues au budget de la MANUA pour 2011 doivent permettre de couvrir notamment des dépenses non renouvelables d'un montant de 38,6 millions de dollars, consacrées principalement au renforcement de la sécurité, tandis que le budget de le BNUB comporte une enveloppe d'environ 5,3 millions pour la période de transition du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) au Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) (voir A/65/328/Add.6, par. 38).

14. On trouvera ci-après un récapitulatif des ressources nécessaires pour 2012, par grande rubrique de dépenses, telles que figurant au tableau 2 du rapport du Secrétaire général (A/66/354).

Tableau 1
Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : économie (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Total 2011 (6)	Variation (7) = (4) - (6)
I. Militaires et personnel de police	30 854,7	29 556,5	1 298,2	26 055,4	–	17 324,1	8 731,3
II. Personnel civil	472 466,9	515 786,4	(43 319,5)	301 887,3	–	255 645,0	46 242,3
III. Dépenses opérationnelles	644 883,6	607 901,3	36 982,3	289 677,9	5 044,8	361 615,9	(71 938,0)
Total (montants nets)	1 148 205,2	1 153 244,2	(5 039,0)	617 620,6	5 044,8	634 585,0	(16 964,4)
Missions politiques spéciales interrompues ^a	62 445,5	60 173,6	2 271,9	–	–	5 212,7	(5 212,7)
Total général	1 210 650,7	1 213 417,8	(2 767,1)	617 620,6	5 044,8	639 797,7	(22 177,1)

^a BINUB, Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et Conseil international consultatif et de contrôle.

15. Comme l'illustre le tableau 1 ci-dessus, le montant total des ressources demandées pour les missions politiques spéciales pour 2012 fait apparaître, au regard des ressources approuvées pour 2011, une réduction de 22,2 millions de dollars, dont 5,2 millions au titre des missions politiques spéciales interrompues. S'agissant des autres missions, la réduction globale de quelque 17 millions de dollars s'explique principalement par une diminution sensible des dépenses opérationnelles (71,9 millions), représentant une réduction de 20 % par rapport aux ressources approuvées pour 2011. Cette économie est en partie annulée par une augmentation des dépenses aux rubriques Militaires et personnel de police (8,7 millions de dollars) et Personnel civil (46,2 millions).

16. Le Comité consultatif prend acte de la réduction des ressources demandées pour les dépenses opérationnelles par rapport aux crédits approuvés pour 2011. Comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus, il note que ces réductions tiennent essentiellement à la suppression de dépenses non renouvelables approuvées pour 2011. Il regrette que le rapport du Secrétaire général ne mette pas en évidence des mesures susceptibles de produire des gains d'efficacité durables dans le fonctionnement des missions politiques spéciales.

Personnel civil

17. En ce qui concerne le personnel civil, l'augmentation de 46,2 millions de dollars indiquée au tableau 1 ci-dessus représente une hausse de 18 % par rapport au montant des ressources approuvées pour 2011 au titre des missions politiques spéciales qui se poursuivent en 2012. Le Comité consultatif note que cette augmentation tient principalement à la hausse du budget de la MANUA (24,7 millions de dollars) liée à un relèvement du barème des traitements des personnels recrutés sur le plan international et sur le plan national et à une réduction des taux de vacance de postes pour 2012, ainsi que de la MINUL (20,1 millions), les

crédits destinés à financer le personnel provisoire en 2011 n'ayant couvert qu'une période de trois mois.

Dépenses opérationnelles

18. La réduction de 71,9 millions de dollars observée à la rubrique des dépenses opérationnelles tient principalement à une baisse des dépenses au titre du transport aérien (21,3 millions), des installations et infrastructure (16,5 millions), du transport terrestre (13,8 millions), des communications (12,6 millions), de l'informatique (9,6 millions) et des voyages (2,5 millions). Cette baisse est partiellement compensée par une hausse à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (3 millions).

19. La diminution globale des dépenses opérationnelles est due aux économies réalisées à la MANUA (40,5 millions de dollars), à la MANUI (31,3 millions) et au groupe thématique III (3,8 millions). Ces économies sont partiellement compensées par une augmentation des dépenses à la MANUL (2,4 millions de dollars). Les principaux facteurs ont été une diminution de 21 millions de dollars à la rubrique du transport aérien pour la MANUI, en raison du retrait d'un avion et de deux hélicoptères de sa flotte (voir A/66/354/Add.5, par. 328), et une diminution de 16,4 millions à la rubrique Installations et infrastructure pour la MANUA, en raison de l'achèvement de grands projets de renforcement de la sécurité en 2011 (voir A/66/354/Add.4, par. 188).

Questions relatives au personnel

20. Les propositions budgétaires consignées dans le rapport du Secrétaire général font apparaître, pour 2012, une diminution nette de 21 postes par rapport aux effectifs de 2011. Il est précisé que cette variation s'explique par des diminutions prévues pour la MANUI (44 postes en moins), la MANUA (26 postes en moins) et le groupe thématique III (3 postes en moins), qui sont partiellement contrebalancées par des augmentations prévues pour les missions des groupes thématiques I (2 postes en plus) et II (4 postes en plus) et pour la MANUL (46 postes supplémentaires) (voir A/66/354, par. 25 et tableau I). Le Comité consultatif note que la réduction nette de 44 postes à la MANUI, mentionnée par le Secrétaire général, correspond à la situation au 1^{er} janvier 2012. Il note également que l'on prévoit de supprimer à la MANUI 51 postes supplémentaires au 1^{er} juillet 2012, ce qui portera la réduction totale nette des effectifs à 95 postes en 2012 (voir par. 219 ci-après).

21. Le Comité consultatif note qu'au tableau 3 du rapport du Secrétaire général (A/66/354), 196 postes de la MANUL sont présentés comme ayant été approuvés pour 2011. L'effectif de 242 postes proposé pour 2012 dans le rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add/6) représente donc une augmentation de 46 postes. Le Comité consultatif note que les 196 postes présentés comme ayant été approuvés avaient été décrits dans la demande d'autorisation d'ouverture de crédits qui avait été soumise à son attention concernant la MANUL. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a affirmé que la Cinquième Commission était habilitée à examiner de près les structures administratives et les tableaux d'effectifs, notamment le nombre et la classe des postes créés au moyen des fonds dont l'engagement a été autorisé, au moment de la présentation du budget, en vue de procéder aux ajustements qui seraient nécessaires. **En ce qui concerne la**

MANUL, le Comité souligne que, lorsqu'il s'est prononcé en faveur de l'autorisation d'engagement, il a spécifiquement indiqué qu'il réservait son jugement en attendant de recevoir et d'examiner le projet de budget de la MANUL. Le Comité consultatif ne considère pas que l'aval qu'il a donné à l'autorisation d'engagement permette de présenter comme étant approuvés les postes qui ont servi de base au calcul des crédits demandés.

22. Pour un certain nombre de missions politiques spéciales, le Comité consultatif note des propositions visant à transférer ou à réaffecter des postes. Dans la majorité des cas, toutefois, les nouvelles fonctions n'ont guère été justifiées. **Le Comité consultatif réaffirme son opinion selon laquelle le Secrétaire général devrait passer régulièrement en revue les postes afin de déterminer si les fonctions qui y sont attachées restent indispensables. Il continue d'estimer, par ailleurs, que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (voir A/65/743, par. 30).**

23. Le Comité consultatif note qu'au 31 août 2011, le taux global de vacance de postes dans les missions politiques spéciales était de 19,4 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 9,9 % pour le personnel recruté sur le plan national. Il s'agit d'une amélioration par rapport à la situation qui prévalait au 30 juin 2010, date à laquelle le taux de vacance de postes était de 28 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 19 % pour le personnel recruté sur le plan national (voir A/65/602, par. 19).

24. Le Comité consultatif rappelle que les réformes des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours de ces dernières années visaient en partie à remédier à un certain nombre de difficultés chroniques que rencontraient les missions, notamment des problèmes de recrutement et de rétention du personnel, la nécessité de déplacer le personnel entre différentes missions pour faire face à l'évolution des besoins opérationnels et l'incidence de la disparité des conditions de service sur le moral du personnel d'un lieu d'affectation donné. **Le Comité consultatif prend note de la réduction du taux de vacance de postes dans les missions politiques spéciales et y voit une incidence heureuse des réformes qui ont été mises en œuvre.**

Dispositifs d'appui aux missions politiques spéciales

25. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 26 de son précédent rapport (A/65/602), il avait jugé qu'il fallait examiner les dispositions instituées dans les bureaux du groupe III sur le plan de l'appui et de l'organisation et étudier la possibilité d'assurer un appui à ces bureaux à l'aide des moyens disponibles au Siège ou sur le terrain. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a pris note de cette recommandation du Comité et prié le Secrétaire général de lui proposer, dans son prochain rapport sur les missions politiques spéciales, des moyens plus économiques d'appuyer ces missions. Au paragraphe 16 de son rapport (A/66/354), le Secrétaire général indique qu'il est donné suite à la requête de l'Assemblée générale dans un rapport distinct consacré aux modalités de financement et d'appui des missions politiques spéciales (A/66/340). Les observations et les recommandations du Comité consultatif concernant ce rapport et la question de l'appui aux missions politiques spéciales en général seront consignées dans son rapport, qui sera publié sous la cote A/66/7/Add.21. **Le Comité consultatif juge cependant que le rapport du Secrétaire général figurant dans le document**

A/66/340 ne répond pas à la requête de l'Assemblée générale telle qu'énoncée au paragraphe 9 de la section XIII de la résolution 65/259. Il espère qu'il sera donné suite à cette requête dans le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2013.

26. Comme suite à la résolution 65/259 par laquelle l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que des éclaircissements soient apportés sur la politique applicable en matière de délégation aux missions des pouvoirs concernant les achats (voir A/65/602, par. 74), le Secrétaire général indique que la politique commune du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions relative à la délégation de pouvoir aux missions dirigées par le Département des affaires politiques et appuyées par le Département de l'appui aux missions a été arrêtée en décembre 2010. La délégation de pouvoir concernant les achats est transmise par le Secrétaire général adjoint à la gestion au Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, qui délègue au Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, qui, en fonction des missions, délègue soit au Directeur de l'appui à la mission, soit au Chef de l'appui à la mission, soit à des fonctionnaires d'administration (A/66/354, par. 18).

27. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a relevé plusieurs problèmes touchant le secteur des achats dans les missions politiques spéciales de taille modeste, la plupart de ces difficultés découlant de l'imprécision de l'ensemble de règles et de procédures qui régissent le soutien que le Siège apporte aux missions politiques spéciales (voir A/65/5 (vol. I), par. 312 à 330). **Le Comité consultatif prend note de la mise en place de la politique relative à la délégation de pouvoir en matière d'achat et espère que son application stricte permettra d'éviter que les problèmes relevés par le Comité des commissaires aux comptes ne se reproduisent.**

28. Au moment où il examinait les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'appui aux missions mettait au point un projet d'appui renforcé aux missions politiques spéciales dans le domaine des achats. Ce projet, dénommé « comprehensive operational mission procurement and acquisition support service » (« service intégré d'appui opérationnel aux missions en matière d'achats et de passation de marchés ») est géré par l'intermédiaire du Centre de services mondial à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Le Comité a été informé que le service d'appui avait pour objet d'apporter aux missions politiques spéciales un concours en matière d'achats et de passation de marchés, consistant notamment à examiner la passation des marchés, à avaliser des autorisations en l'absence d'un personnel essentiel ou de responsables, à offrir des possibilités de formation au personnel associé aux procédures d'achat et à proposer un service d'assistance.

29. Le Comité consultatif a été informé que le programme en était encore au stade de l'élaboration mais qu'un projet pilote serait mis en œuvre au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) début 2012. **Le Comité consultatif se félicite de l'initiative qui consiste à offrir aux missions politiques spéciales un appui renforcé dans le domaine des achats et demande que des informations soient communiquées sur sa mise en œuvre et sur l'évaluation de son impact dans le prochain projet de budget du Secrétaire général pour les missions politiques spéciales. Il souligne que la mise en œuvre du projet pilote ne devrait pas**

nécessairement donner lieu à des demandes de ressources supplémentaires (voir par. 161 et 162 ci-après).

Ressources extrabudgétaires

30. Le Comité consultatif note qu'à sa demande, entérinée par l'Assemblée générale, des informations sont fournies dans le rapport du Secrétaire général sur le montant estimatif des ressources extrabudgétaires dont disposeront les missions politiques spéciales ou de celles qui seront allouées aux activités extrabudgétaires auxquelles elles participeront. À cet égard, le Secrétaire général indique que les ressources extrabudgétaires qu'utiliseront les missions politiques spéciales devraient s'élever à 54,8 millions de dollars en 2011 et à 70,6 millions de dollars en 2012 (voir A/66/354, annexe I). Le Secrétaire général indique aussi que l'on continuera d'améliorer la présentation et la qualité des informations relatives aux ressources extrabudgétaires des projets de budget des missions politiques spéciales (ibid., par. 14).

31. Le Comité consultatif se félicite des informations qui ont été communiquées sur les ressources extrabudgétaires et qui, à son avis, améliorent la transparence concernant les moyens dont disposent les missions politiques spéciales et facilitent ainsi l'évaluation des ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat. Le Comité consultatif espère que l'on continuera d'améliorer la présentation de ces informations et que les futurs projets de budget des missions politiques spéciales en porteront la marque.

Coopération avec d'autres entités des Nations Unies

32. Le Comité consultatif relève, dans les informations fournies sur la coopération entre les missions politiques spéciales et d'autres entités des Nations Unies, de nombreux exemples de bonnes pratiques illustrées dans les projets de budget des différentes missions. Le Secrétaire général signale ainsi qu'en Sierra Leone le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a affecté certains de ses fonctionnaires dans des organismes des Nations Unies afin d'apporter une contribution dans des domaines d'intervention qui chevauchent le sien, tandis que certains organismes des Nations Unies ont contribué aux activités du BINUCSIL, par exemple en finançant des postes (A/66/354/Add.3, par. 121 et 122). Au Burundi, le Service médical intégré des Nations Unies regroupe le dispensaire des Nations Unies et l'infirmerie du BNUB. Dans le même ordre d'idées, les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent un appui logistique et administratif à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) et aux observateurs des Nations Unies déployés dans les deux pays (ibid., par. 140). **Tout en prenant note des exemples de coopération décrits par le Secrétaire général, le Comité consultatif continue de croire que l'on pourrait étendre encore la coopération et mettre au jour des possibilités de partage des coûts entre entités des Nations Unies situées dans une même zone géographique. Le Comité souhaiterait que les initiatives se poursuivent dans ce domaine.**

33. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les six missions politiques spéciales suivantes étaient des missions intégrées : Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Bureau intégré des Nations Unies pour la

consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), BNUB, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), MANUI et MANUL. Le Comité a été informé que, dans la plupart des cas, leur statut de missions intégrées avait été autorisé par des décisions du Conseil de sécurité, tandis que, dans le cas de l'UNSCO, il s'était agi d'une décision du Comité des politiques du Secrétaire général. S'agissant de la MANUL, il a été porté à la connaissance du Comité consultatif que, dans une lettre au Conseil de sécurité datée du 7 septembre 2011 (S/2011/542), le Secrétaire général avait sollicité la création d'une Mission d'appui intégré des Nations Unies en Libye. Le Comité a été informé en outre que, si le caractère intégré de la mission n'était pas spécifié dans la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité qui créait la mission, le Conseil n'avait pas émis d'objection à la proposition du Secrétaire général et que, dès lors, la MANUL était considérée comme une mission intégrée.

34. Le Comité consultatif convient que, dans certains cas, la modalité de l'intégration peut s'avérer nécessaire à l'exécution effective d'un mandat. **Le Comité estime, cependant, que le processus et les critères utilisés par le Secrétaire général pour recommander l'intégration d'une mission exigent davantage de clarté et de transparence. Il juge que ces informations lui permettraient de mieux se prononcer sur l'adéquation de la structure d'une mission à l'exécution de son mandat. Le Comité demande donc que les informations susmentionnées soient fournies dans le prochain projet de budget des missions politiques spéciales.**

III. Recommandations spécifiques concernant les prévisions de dépenses

A. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

35. Les crédits de 11 433 800 dollars (1,8 % du budget total) demandés au titre du groupe thématique I pour 2012 doivent permettre de financer six missions politiques spéciales, qui comprennent les envoyés spéciaux ou personnels et les conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/66/354/Add.1 et Corr.1). Le tableau 2 ci-dessous indique, pour chaque mission, les dépenses prévues du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, pour le groupe thématique I, et les dépenses prévues pour 2012, par rapport au montant des crédits approuvés pour 2011.

Tableau 2
Situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses ^a (2)	Écart, économies (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Total 2011 (6)	Variation 2011-2012 (7) = (4) - (6)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 914,2	1 391,5	522,7	1 200,5	–	1 216,7	(16,2)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	6 672,3	6 080,8	591,5	3 861,9	–	3 474,5,5	387,4
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	4 068,6	3 413,3	655,3	2 755,3	172,1	2 575,6	179,7
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 097,4	881,9	215,5	699,9	41,9	629,2	70,7
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	1 279,7	1 255,5	24,2	731,9	–	734,1	(2,2)
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 469,0 ^b	1 469,0	–	2 184,3	–	1 469,0	715,3
Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq	82,2	68,3	13,9	–	–	82,2	(82,2)
Total	16 583,4	14 560,3	2 023,1	11 433,8	214,0	10 181,3	1 252,5

^a Le montant estimatif comprend les dépenses engagées au titre de missions politiques spéciales achevées au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

^b Ainsi qu'en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 65/288, le montant de 1 469 000 dollars sera prélevé sur le crédit global ouvert au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011, et les dépenses correspondantes seront présentées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de cet exercice.

36. Le Comité consultatif note qu'un crédit d'un montant de 16 583 400 dollars a été ouvert pour les missions politiques spéciales du groupe thématique I pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011. Le montant estimatif des dépenses, jusqu'au 31 décembre 2009, s'établit à 14 560 300 dollars. L'écart de 2 023 100 dollars est essentiellement dû à la réduction des dépenses prévues pour les missions politiques spéciales suivantes :

a) Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar (522 700 dollars). La réduction des dépenses tient principalement au fait que le poste de conseiller spécial est resté vacant en 2010 et 2011, d'où les dépenses inférieures aux prévisions au titre des traitements, des voyages et d'autres frais de fonctionnement. La nomination du Conseiller spécial devrait intervenir à la fin de 2011 (A/66/354/Add.1, par. 39);

b) Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (591 500 dollars). La réduction des dépenses s'explique essentiellement par le fait que le taux de

vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international (21 %) est plus élevé que le taux de 15 % prévu;

c) Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide (655 300 dollars). La réduction des dépenses s'explique essentiellement par l'effet-report de la création de trois postes approuvée pour 2011 (*ibid.*, par. 93);

d) Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental (215 500 dollars). La réduction des dépenses s'explique par la réduction du coût des réunions de médiation, qui est due au fait qu'il n'est plus nécessaire de faire appel à des services de sécurité pour les réunions dans l'État de New York, la baisse importante des frais d'interprétation et des coûts salariaux effectifs moins élevés que prévu pour l'Envoyé personnel (*ibid.*, par. 109).

37. Le montant total des crédits prévus pour 2012 au titre du groupe thématique I, soit 11 433 800 dollars, représente une augmentation de 1 252 500 dollars par rapport au montant des crédits approuvés en 2011, à savoir 10 181 300 dollars. Comme indiqué au tableau 2 ci-dessus, cette hausse est due à la hausse des dépenses prévues pour les missions politiques spéciales suivantes :

a) Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève (715 300 dollars). L'augmentation des dépenses tient essentiellement au fait que le budget 2012 porte sur une année complète et non sur huit mois comme le budget 2011 (A/66/354/Add.1, par. 146);

b) Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (387 400 dollars). L'augmentation des dépenses s'explique par l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé pour le personnel recruté sur le plan international, l'amélioration des installations et du matériel de lutte contre les incendies, l'augmentation des coûts des services d'information et un recours accru aux services contractuels de traduction (*ibid.*, par. 61);

c) Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide (179 700 dollars). L'augmentation des dépenses s'explique par la création prévue d'un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], l'accroissement des ressources nécessaires au titre des consultants, les frais de mise à disposition de locaux à usage de bureaux pour le Sous-secrétaire général et l'accroissement des ressources nécessaires au titre des fournitures, des services et du matériel divers (*ibid.*, par. 92).

38. Le tableau 3 ci-après indique, pour les missions relevant du groupe thématique I, les postes approuvés, les postes vacants au 31 août 2011 et les propositions du Secrétaire général pour 2012.

Tableau 3
Groupe thématique I : effectifs nécessaires

Mission	Effectifs approuvés pour 2011	Postes vacants au 31 août	Effectifs proposés pour 2012	Nouveaux postes	Suppressions	Conversions
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1G(AC)]	1 (P-3)	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)]		–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	19 [1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC)], 3 AL	1 (P-4)	19 [1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC)], 3 AL		–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	10 [1 SGA, 1 SSG ^a , 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	2 (1 P-5, 1 P-4)	11 [1 SGA, 1 SSG ^a , 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 3 G(AC)]	1 G(AC)	–	–
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 (1 SGA)	–	2 (1 SGA, 1 P-3)	1 (P-3)	–	–
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA ^a , 1 P-4, 1 G(AC)]	–	3 [1 SGA ^a , 1 P-4, 1 G(AC)]	–	–	–
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7 [1 ASG, 3 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	2 (1 P-4, 1 P-3)	7 [1 ASG, 3 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–

^a Pour une rémunération de 1 dollar par an.

Observations et recommandations concernant les postes

Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

39. Il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], dont le titulaire fournirait un appui administratif au Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger (A/66/354/Add.1, par. 95). Ayant demandé des précisions concernant les deux postes d'assistant administratif existants du Bureau, le Comité consultatif a été informé que l'un était destiné à fournir un appui direct au Secrétaire général adjoint et l'autre un appui aux autres fonctionnaires des services organiques. La création d'un troisième poste d'assistant administratif était donc demandée en vue de fournir un appui exclusif au Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. **Notant que deux postes d'administrateur sont actuellement vacants au sein du Bureau, le Comité consultatif estime que l'appui administratif nécessaire au Bureau peut être fourni par le personnel d'appui existant et recommande donc de ne pas approuver la création du poste d'assistant administratif.**

Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

40. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3), dont le titulaire aiderait l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental à s'acquitter de ses fonctions. Il est précisé que le spécialiste des affaires

politiques appuierait la préparation des réunions dans l'optique de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de médiation adoptée par les parties, et coordonnerait également les interactions avec l'ensemble du système des Nations Unies (A/66/354/Add.1, par. 112 et 113).

41. Le Comité consultatif note que dans sa résolution 1979 (2011), le Conseil de sécurité a demandé aux parties d'engager plus résolument des négociations de fond et s'est félicité que le rythme des réunions et des contacts se soit accéléré. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le mandat précédent de l'Envoyé spécial avait essentiellement consisté à aider les parties à négocier leurs deux propositions d'autodétermination et que celui-ci avait bénéficié à cet effet de l'appui du personnel du Département des affaires politiques. Il a toutefois été informé qu'en raison de l'augmentation de la charge de travail du bureau Afrique du Nord en 2011, le Département ne serait pas en mesure de fournir à l'Envoyé spécial l'appui que l'augmentation du nombre des réunions et des contacts rendrait nécessaire. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général.**

Observations et recommandations concernant les postes

42. Le tableau 4 donne le détail des dépenses opérationnelles prévues pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, et compare le montant des crédits demandés pour 2012 à celui des crédits approuvés pour 2011.

Tableau 4
Groupe thématique I : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010- 31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012			
	Crédits ouverts ^a	Montant estimatif des dépenses ^b	Écart : économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2011 ^a	Variation 2011-2012
Consultants et experts	906,7	907,7	(1,0)	494,8	–	468,4	26,4
Voyages	3 315,9	3 188,1	127,8	2 273,0	–	2 095,0	178,0
Installations et infrastructure	845,7	772,5	73,2	815,4	209,8	534,8	280,6
Transports terrestres	192,1	175,9	16,2	162,0	–	107,9	54,1
Transports aériens	18,6	17,8	0,8	10,2	–	10,2	–
Communications	327,8	322,1	5,7	211,9	–	184,1	27,8
Informatique	96,7	99,7	(3,0)	74,1	4,2	56,7	17,4
Fournitures, services et matériel divers	603,2	424,8	178,4	485,1	–	424,3	60,8
Total	6 306,7	5 908,6	398,1	4 526,5	214,0	3 881,4	645,1

^a Y compris un montant de 1 469 000 dollars pour le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/288, qui doit être prélevé, comme l'a décidé l'Assemblée, sur le crédit global ouvert au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011, les dépenses correspondantes devant être présentées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010-2011.

^b Y compris les dépenses des missions dont le mandat a pris fin pendant l'exercice 2010-2011.

43. Le montant global des dépenses opérationnelles pour 2012, qui s'élève à 4 526 500 dollars, fait apparaître une augmentation de 645 100 dollars par rapport aux crédits ouverts en 2011. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse des crédits demandés au titre des voyages (178 000 dollars) et des installations et infrastructure (280 600 dollars).

44. Le crédit de 2 273 000 dollars nécessaire au titre des voyages représente 50 % du montant global des crédits demandés à la rubrique Dépenses opérationnelles. L'augmentation de 178 000 dollars proposée pour 2012 est imputable à l'accroissement des ressources nécessaires au Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève (245 600 dollars), et est partiellement compensée par la réduction des crédits demandés au titre des voyages pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide (27 300 dollars) et par l'expiration, le 30 juin 2011, du mandat du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq.

45. L'augmentation des crédits demandés au titre des voyages pour le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève (245 600 dollars) s'explique en partie par le fait que ces crédits couvrent 12 mois complets d'activité et non les huit mois sur lesquels se fondait la demande pour 2011. En outre, comme l'indiquent les renseignements supplémentaires qui ont été communiqués au Comité consultatif, 142 consultations devraient être tenues en 2012, soit une augmentation sensible par rapport aux 75 prévues pour 2011.

46. Le Comité consultatif compte que les ressources nécessaires en 2012 pour les voyages des missions politiques spéciales au titre du groupe thématique I seront suivies de près et que des efforts seront faits pour réduire les dépenses dans ce domaine.

47. Les dépenses prévues à la rubrique Installations et infrastructure s'élèvent à 815 400 dollars, soit une augmentation de 280 600 dollars par rapport à 2011, et comprennent 209 800 dollars de dépenses non renouvelables. L'augmentation des dépenses prévues concernera : le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (76 400 dollars), du fait de la mise à niveau des dispositifs de sécurité; le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide (118 600 dollars), en raison de la création proposée du poste d'assistant administratif et de la mise à disposition de locaux de bureaux pour le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, dont les bureaux avaient jusqu'à présent été fournis par des sources extérieures; l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental (53 600 dollars), du fait de la création proposée du poste de spécialiste des affaires politiques; et le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève (32 000 dollars), pour lequel les crédits demandés couvrent l'année entière et non les huit mois prévus au budget en 2011.

48. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs et aux ressources nécessaires aux missions politiques spéciales au titre du groupe thématique I, sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 39 ci-dessus, pour laquelle les dépenses opérationnelles devraient également être recalculées.

B. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

49. Les dépenses prévues pour 2012 au titre du groupe thématique II, soit 32 396 300 dollars (1,8 % du total), comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.2 et Corr.1) doivent permettre de financer 11 missions politiques spéciales comprenant les équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts créés sur décision du Conseil de sécurité. Le tableau 5 indique les dépenses prévues pour le groupe thématique II du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, et les dépenses prévues pour 2012, par rapport au montant total des crédits approuvés pour 2011.

Tableau 5
Groupe thématique II : aperçu de la situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	1 ^{er} janvier 2010- 31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Total 2011 (6)	Variation 2011-2012 (7) = (4) - (6)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : montant inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)		
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	3 849,1	3 805,3	43,8	2 234,5	3,1	2 186,2	48,3
Groupe d'experts sur le Libéria	1 264,8	1 066,2	198,6	641,7	18,2	641,7	–
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	2 610,0	2 473,1	136,9	1 319,4	18,2	1 302,9	16,5
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	2 778,5	2 739,1	39,4	1 546,3	15,0	1 447,9	98,4
Groupe d'experts sur le Soudan	3 521,7	3 510,5	11,2	1 846,3	20,2	1 802,7	43,6
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	5 963,0	5 191,9	771,1	2 790,3	–	3 036,2	(245,9)
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	1 670,4	1 475,2	195,2	2 597,0	15,0	1 670,4	926,6
Groupe d'experts sur la Libye ^a	3 217,7	3 217,7	–	3 193,6	–	3 217,7	(24,1)
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	8 231,2	7 657,5	573,7	4 263,8	4,5	4 299,0	(35,2)
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération des armes de destruction	6 334,6	5 721,5	613,1	3 070,9	12,7	3 045,7	25,2
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	17 290,7	16 958,9	331,8	8 892,5	–	8 902,0	(9,5)
Total	56 731,7	53 816,9	2 914,8	32 396,3	106,9	31 552,4	843,9

^a Comme l'Assemblée générale l'a décidé, le montant de 1 670 400 dollars qu'elle a approuvé dans sa résolution 65/288 pour le Groupe d'experts sur la Libye sera prélevé sur le crédit global approuvé au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011 et il en sera rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.

50. Le Groupe consultatif note qu'un crédit d'un montant de 56 731 700 dollars a été ouvert au titre des missions politiques spéciales incluses dans le groupe II pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011. Il est prévu que les dépenses se chiffreront à 53 816 900 dollars au 31 décembre 2011. L'écart de 2 914 800 dollars tient principalement à des dépenses moins importantes que prévu pour les missions politiques spéciales suivantes :

a) Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (771 100 dollars) : économie liée essentiellement au fait que le crédit ouvert pour financer les honoraires des consultants n'a pas été utilisé en 2011 et que les experts ont moins voyagé que prévu du fait de l'utilisation d'autres méthodes de collecte d'informations (A/66/354/Add.2, par. 88);

b) Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (613 100 dollars) : économie due principalement au fait que les dépenses prévues pour l'emménagement du Comité dans de nouveaux bureaux, inscrites au budget en 2010, ont été imputées au titre de la réinstallation dans le cadre du plan-cadre d'équipement (ibid., par. 166);

c) Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées (573 700 dollars) : économie due essentiellement au fait que deux postes sont restés vacants pendant neuf mois de l'exercice biennal et que les membres du personnel n'ont pas pu voyager avec les experts durant la majeure partie de 2010 parce qu'ils étaient mobilisés par l'examen des entrées de la Liste récapitulative (ibid., par. 143);

d) Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (331 800 dollars) : économie due essentiellement au fait que les traitements moyens effectivement versés aux titulaires des postes étaient inférieurs aux coûts salariaux standard (ibid. par. 183).

51. Les prévisions de dépenses pour 2012 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II s'élèvent à 32 396 300 dollars, soit une augmentation de 843 900 dollars par rapport au montant approuvé pour 2011 (31 552 400 dollars). Comme l'indique le tableau 5 ci-dessus, celle-ci s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses au titre du Groupe d'experts sur la Libye (926 600 dollars), étant donné que le crédit ouvert pour 2012 porte sur 12 mois alors que celui de 2011 portait sur 7 mois. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses pour le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (245 900 dollars) due à une réduction des montants prévus au titre des voyages effectués par les consultants et les experts par suite d'une réduction des crédits couvrant les déplacements du personnel et grâce à l'utilisation d'autres méthodes de collecte des informations.

52. Le tableau 6 indique, pour les missions relevant du groupe thématique II, les postes approuvés, les postes vacants au 31 août 2011 et les propositions du Secrétaire général pour 2012.

Tableau 6
Groupe thématique II : effectifs nécessaires

Mission	Postes approuvés pour 2011	Postes vacants	Postes proposés pour 2012	Nouveaux postes	Suppressions de poste	Reclassements
Groupe de contrôle pour la Somalie	3 (1 G(AC), 2 AL)	–	4 (1 P-3, 1 G(AC), 2 AL)	1 (1 P-3)	–	–
Groupe d'experts sur le Libéria	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 P-3	–	1 P-3	–	–	–
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 P-3	–	1 P-3	–	–	–
Groupe d'experts sur le Soudan	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	1 (1 P-3)	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	4 [1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	4 [1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la Libye	2 (1 P-3, 1 G(AC)]	–	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	10 [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 G(AC)]	2 (1 P-5, 1 P-3)	12 [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 6 G(AC)]	2 [1 P-4, 1 G(AC)]	–	–
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	40 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 8 G(AC)]	1 (1 P-2)	41 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 8 G(AC)]	1 (1 P-3)	–	–

Observations et recommandations concernant les postes

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

53. Le Secrétaire général propose la création d'un poste supplémentaire de spécialiste des questions politiques (P-3) (A/66/354/Add.2 et Corr.1, par. 16). Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que le titulaire de ce poste fournirait au Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée l'appui analytique dont il a besoin pour pouvoir s'acquitter de son mandat élargi, défini au paragraphe 6 de la résolution 1916 (2010) du Conseil de sécurité, qui consiste à surveiller les deux régimes de sanctions en Somalie et en Érythrée. À la suite de l'élargissement du mandat du Groupe de contrôle, le nombre

d'experts a été porté de quatre à huit, nécessitant un appui supplémentaire. Le Comité consultatif relève que l'effectif du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée comprend actuellement un agent des services généraux (Autres classes) et deux agents locaux. **En prévision de l'augmentation du nombre d'experts du Groupe de contrôle et compte tenu de l'élargissement de son mandat, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création proposée d'un poste supplémentaire de spécialiste des questions politiques (P-3).**

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

54. Il est proposé de créer un poste de juriste (P-4) et un poste d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] pour aider le Bureau de la Médiatrice (A/66/354/Add.2 et Corr.1, par.144). Dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, le Secrétaire général a appelé l'attention sur la charge de travail croissante de la Médiatrice, en particulier s'agissant des demandes de radiation de la liste des personnes ou entités visées par des sanctions, chacune d'entre elles exigeant l'établissement d'un rapport détaillé à soumettre au Comité des sanctions. Il y est indiqué que le juriste devra notamment mener d'importants travaux de recherche sur des textes juridiques et des publications, établir des résumés factuels, aider à rédiger les rapports du Médiateur au Comité et maintenir un contact avec les missions permanentes et les organisations internationales sur les questions se rapportant aux travaux du bureau. L'assistant de recherche serait notamment chargé d'extraire et de compiler des informations de base et des renseignements techniques, de traiter et d'entrer des données dans les bases correspondantes et de rassembler des statistiques. **Compte tenu de la charge de travail accrue au Bureau de la Médiatrice, le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste de juriste (P-4) et d'un poste d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)].**

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

55. Un autre spécialiste des droits de l'homme est proposé pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (A/66/354/Add.2 et Corr.1, par. 184). Dans les renseignements complémentaires qui ont été communiqués au Comité consultatif, il est indiqué que ce nouveau poste est nécessaire compte tenu de la résolution 1963 (2010) du Conseil de sécurité qui indique que l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'homme sont complémentaires, se renforcent mutuellement et constituent un aspect essentiel de la lutte antiterroriste. Le Conseil a noté l'importance du respect de l'état de droit pour l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et a en conséquence encouragé la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à renforcer ses activités dans ce domaine afin que toutes les questions liées aux droits de l'homme en rapport avec l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil soient traitées de façon cohérente et impartiale.

56. Il est indiqué que les fonctions du spécialiste des droits de l'homme sont notamment : d'aider le Directeur exécutif et le spécialiste principal des droits de l'homme à formuler des stratégies aux fins de mettre au point et d'exécuter des activités visant à intégrer les droits de l'homme dans les travaux de la Direction exécutive; de collecter et d'analyser des données et de dispenser des conseils sur les questions liées aux droits de l'homme au personnel de la Direction exécutive;

d'établir des notes d'information générale sur les aspects juridiques des questions relatives aux droits de l'homme; et de participer à l'élaboration de stratégies nationales globales et intégrées de lutte contre le terrorisme.

57. Le Comité consultatif relève qu'avant l'adoption de la résolution 1963 (2010) du Conseil de sécurité, le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme avait déjà comporté une composante droits de l'homme. L'approbation de la création d'un poste de spécialiste principal des droits de l'homme (P-5) dans ses effectifs répondait à cet impératif. **Le Comité consultatif estime que les effectifs actuels de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme lui permettent d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées et ne recommande donc pas d'approuver la création du poste supplémentaire demandé.**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

58. On trouvera dans le tableau 7 le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, ventilé par catégorie et comparé aux dépenses correspondantes prévues pour 2012 et au montant des crédits approuvés pour 2011.

Tableau 7
Groupe thématique II : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012			
	Crédits ouverts ^a	Montant estimatif des dépenses	Solde inutilisé prévu	Total montant net	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé 2011	Variation 2011-2012
Consultants et experts	27 163,4	26 239,7	923,7	16 826,6	–	16 105,1	721,5
Voyages	3 802,3	3 345,1	457,2	2 041,9	–	2 232,3	(190,4)
Installations et infrastructure	4 512,5	3 927,6	584,9	1 893,8	–	1 919,4	(25,6)
Transports terrestres	144,7	146,9	(2,2)	118,5	–	93,1	25,4
Communications	501,2	453,3	47,9	272,2	0,3	279,1	(6,9)
Informatique	867,6	841,1	26,5	533,9	106,6	447,8	86,1
Fournitures, services et matériel divers	452,4	398,1	54,3	217,7	–	245,7	(28,0)
Total	37 444,1	35 351,8	2 092,3	21 904,6	106,9	21 322,5	582,1

^a Comprend le montant de 1 670 400 dollars, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/288 pour le Groupe d'experts sur la Libye, qui sera prélevé sur le crédit global approuvé au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011, comme l'Assemblée l'a décidé, et dont il sera rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.

59. Le montant global des dépenses opérationnelles prévues pour 2012 (21 904 600 dollars) est supérieur à celui qui avait été approuvé pour 2011. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses au titre des consultants et des experts (721 500 dollars) et de l'informatique (86 100 dollars), qui est en partie compensée par une baisse des dépenses au titre des voyages (190 400 dollars).

60. L'augmentation des dépenses, au titre des consultants et des experts (16 826 600 dollars) pour 2012, est due pour l'essentiel au montant accru demandé pour le Groupe d'experts sur la Libye (787 100 dollars), les ressources demandées pour cet exercice portant sur 12 mois complets d'activité contre 7 mois pour le budget de 2011, et pour l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (266 600 dollars), un nouvel expert étant recruté comme consultant. Ces augmentations ont été en partie compensées par une baisse des dépenses dans d'autres missions, notamment pour le Groupe de surveillance pour la Somalie et l'Érythrée (68 900 dollars), les experts étant en moyenne plus faiblement rémunérés, et le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (251 200 dollars), à cause d'une réduction des crédits couvrant les déplacements des consultants et grâce au recours à d'autres méthodes de collecte des informations. **Le Comité consultatif se réjouit de l'initiative prise par le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée en vue de réduire ses dépenses de voyage grâce au choix de nouvelles méthodes pour exécuter son mandat.**

61. Au paragraphe 8 de la section XIII de sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a souligné que les demandes de ressources pour les voyages et les consultants au titre du groupe thématique II devaient être plus transparentes pour qu'elle puisse se prononcer en connaissance de cause. **À cet égard, le Comité consultatif estime que de nouvelles améliorations doivent être apportées et demande que les données qui seront fournies lors de la présentation des futurs budgets concernant la catégorie de dépenses au titre des consultants et des experts soient ventilées et donnent des indications sur les types de compétences recherchées.**

62. Le Comité consultatif constate que les rémunérations des consultants et des experts sont en partie déterminées par le lieu d'affectation. Comme indiqué dans le tableau 8, pour quatre des missions politiques spéciales relevant du groupe II, les experts et les consultants sont en poste dans leur pays d'origine. Dans ces cas, le traitement versé est uniquement calculé en fonction des qualifications et de l'expérience. Mais lorsque les experts doivent travailler loin de chez eux, ils reçoivent une indemnité de cherté de vie de 5 700 dollars par mois pour New York et de 3 700 dollars par mois pour Addis-Abeba et Nairobi. Dans ces deux cas, ils touchent aussi une indemnité lorsqu'ils voyagent et bénéficient d'un ajustement au coût de la vie pendant les périodes de déplacement.

Tableau 8
Groupe thématique II : lieu d'affectation des experts et des consultants dans les missions

<i>Mission</i>	<i>Lieu d'implantation</i>
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	Nairobi
Groupe d'experts sur le Libéria	Pays d'origine
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	Pays d'origine
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	Pays d'origine
Groupe d'experts sur le Soudan	Addis-Abeba

<i>Mission</i>	<i>Lieu d'implantation</i>
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	New York
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	New York
Groupe d'experts sur la Libye	Pays d'origine
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	New York
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	New York

63. Un crédit de 533 900 dollars a été ouvert au titre de l'informatique, soit une augmentation de 86 100 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011. Le Comité consultatif relève que cette augmentation est due pour l'essentiel à l'acquisition prévue de logiciels spécialisés pour plusieurs missions politiques spéciales en 2012. S'étant renseigné, il a été informé que ce matériel était nécessaire pour faciliter l'analyse d'une grande quantité de données complexes. Il a en outre été informé que ce logiciel, qui est aussi utilisé dans d'autres départements et bureaux de l'ONU, y compris le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau des services de contrôle interne, a été acheté pour quatre comités des sanctions en 2011 et qu'il est prévu d'en acquérir en 2012 pour cinq autres missions politiques spéciales. Un montant total de 92 400 dollars est prévu pour le logiciel en 2012, soit 75 000 dollars au titre des dépenses de démarrage non renouvelables pour les cinq autres groupes d'experts pour lesquels il sera acheté en 2012; 1 200 dollars de redevance annuelle pour les quatre missions dans lesquelles il a été installé en 2011; et 12 600 dollars pour la formation des utilisateurs dans les neuf missions. **Le Comité consultatif considère qu'il serait utile de normaliser le logiciel utilisé par les équipes et groupes d'experts. Étant donné qu'il a été installé dans d'autres départements et bureaux, le Comité consultatif espère que son utilisation croissante pourra conduire à une réduction du prix d'achat.**

64. Le Comité consultatif constate que l'augmentation du crédit global pour le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire pour 2012, soit 16 500 dollars, est due pour l'essentiel au coût d'acquisition du logiciel spécialisé mentionné ci-dessus et à la formation des utilisateurs (A/66/354/Add.2 et Corr.1, par. 40). **Étant donné qu'un solde inutilisé de 136 900 dollars est prévu pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité consultatif estime que l'acquisition du logiciel spécialisé peut être financée dans la limite des ressources approuvées pour 2011 et recommande que ce montant soit maintenu en 2012.**

65. Concernant l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), une augmentation du crédit global est demandée pour 2012 (soit 25 200 dollars). Cette augmentation est due pour l'essentiel au projet visant à concevoir un système de gestion des connaissances qui permette de traiter, de gérer, d'obtenir, de stocker et d'archiver les documents du Comité 1540 (ibid., par. 165). **Compte tenu d'une économie prévue de 613 100 dollars pour l'exercice biennal 2012, le Comité consultatif estime que l'élaboration d'un système de gestion des**

connaissances peut être financée au moyen des ressources approuvées pour 2011 (3 045 700 dollars) et recommande que ce montant soit maintenu pour 2012.

66. Pour 2012, il est demandé un montant de 2 041 900 dollars au titre des voyages, soit une diminution de 190 400 dollars par rapport au montant approuvé pour 2011. Cette économie s'explique par la réduction des montants demandés pour : l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, soit un montant de 142 800 dollars, calculé sur la base de la structure des dépenses à ce jour; le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran (90 000 dollars), après une réévaluation des dépenses d'appui lors des visites sur le terrain; la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (53 000 dollars), la Direction n'ayant pas prévu d'organiser de réunion extraordinaire en 2012, comme elle l'avait fait en 2011. Ces diminutions sont en partie compensées par une augmentation des dépenses pour le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée (58 300 dollars), au titre des frais de voyage du futur titulaire du poste proposé de spécialiste des questions politiques, et pour le Groupe d'experts sur la Libye (37 100 dollars), le crédit portant sur 12 mois d'activité. **Le Comité consultatif se félicite de la réduction du crédit général prévu au titre des voyages en 2012 et recommande de poursuivre les efforts afin de réaliser de nouvelles économies dans ce domaine.**

67. Nonobstant ce qui précède, pour le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, le Comité consultatif relève qu'un crédit global de 113 500 dollars est prévu au titre des frais de voyage du personnel accompagnant les experts aux réunions ou durant leurs visites sur le terrain, soit le même montant que celui approuvé pour 2011. Pourtant, le Comité consultatif note qu'il est indiqué que ces experts effectueraient moins de voyages en 2012 (A/66/354/Add.2 et Corr.1, par. 87). Il constate aussi, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, que le montant des dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 140 800 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses et de la réduction des voyages annoncée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'ouvrir un crédit de 70 000 dollars pour couvrir les frais de voyage du personnel accompagnant le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée.**

Ressources extrabudgétaires

68. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général envisage dans son rapport (A/66/354, annexe I) qu'en 2012, deux missions politiques spéciales relevant du groupe II recevront un montant total de 705 000 dollars au titre des ressources extrabudgétaires : appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (425 000 dollars) et Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (280 000 dollars). **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction cette information et demande que cela soit indiqué plus clairement dans les futurs rapports sur le groupe thématique II, comme cela a été fait dans les projets de budget des groupes thématiques I et III pour 2012.**

Coopération avec d'autres entités des Nations Unies

69. S'agissant de la coopération et de la coordination avec les autres entités des Nations Unies, le Comité consultatif a pris note des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général. Il a ainsi relevé que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) avait mis à la disposition du Groupe d'experts sur le Libéria des bureaux et du matériel informatique et de télématique ainsi que d'autres services administratifs (A/66/354/Add.2, par. 23). De même, il y est indiqué que le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire a échangé des renseignements avec des membres de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et reçu un appui logistique de divers bureaux du PNUD (ibid., par. 33). **Le Comité consultatif recommande de poursuivre les efforts en vue de renforcer la coordination entre les membres des équipes et groupes d'experts et d'autres entités des Nations Unies. Une telle coopération n'apporte pas seulement des avantages concrets mais elle facilite aussi la fourniture d'un appui administratif et logistique efficace et rentable à leurs travaux.**

70. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs et les ressources pour les missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II, sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 57, 64 et 65 ci-dessus. Les dépenses opérationnelles devraient aussi être ajustées pour tenir compte de la recommandation formulée au paragraphe 57.**

C. Groupe thématique III : bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

71. Les ressources prévues pour les 10 missions politiques spéciales qui forment le groupe thématique III s'élèvent à 126 891 100 dollars en 2012, soit 20,5 % de l'ensemble du budget des missions politiques spéciales (voir A/66/354 et A/66/354/Add.3). Le tableau 9 donne le détail du montant projeté des dépenses de l'exercice du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, ainsi que les prévisions de 2012.

Tableau 9
Groupe thématique III : budget général
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	1 ^{er} janvier 2010- 31 décembre 2011		Écart	Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts (1)	Montants estimatifs des dépenses (2)		Économies (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total renouvelables (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Total des ressources demandées 2011 (6)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	13 916,2	13 867,8	48,4	8 857,5	34,4	7 715,3	1 142,2
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	35 988,7	35 795,6	193,1	20 881,7	6,9	19 793,6	1 088,1

Mission	1 ^{er} janvier 2010- 31 décembre 2011		Écart	Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts (1)	Montants estimatifs des dépenses (2)		Économies (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Total des ressources demandées 2011 (6)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	33 076,9	33 031,5	45,4	18 982,1	259,7	18 440,1	542,0
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	32 783,5	32 783,5	–	17 404,5	245,0	16 345,0	1 059,5
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	33 456,5	37 132,9	(3 676,4)	17 711,6	42,2	16 629,7	1 081,9
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	16 834,9	16 333,9	501,0	8 854,6	72,2	8 714,2	140,4
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	6 293,0	5 937,7	355,3	3 112,8	39,7	3 133,0	(20,2)
Bureau des Nations Unies au Burundi	22 145,8	22 251,3	(105,5)	17 455,8	506,0	22 145,8	(4 690,0)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	17 432,1	17 252,4	179,7	9 206,5	392,7	9 094,2	112,3
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale	3 505,2	3 606,7	(101,5)	4 424,0	–	3 505,2	918,8
Mission des Nations Unies au Népal ^a	25 804,1	23 628,3	2 175,8	–	–	5 130,5	(5 130,5)
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi ^b	36 559,2	36 477,0	82,2	–	–	–	–
Total	277 796,1	278 098,6	(302,5)	126 891,1	1 598,8	130 646,6	(3 755,5)

^a Le Conseil de sécurité a prorogé au 15 janvier 2011 le mandat de la MINUNEP dans sa résolution 1939 (2010). La liquidation a duré du 16 janvier au 15 mai 2011.

^b Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi a eu un successeur plus modeste, le Bureau des Nations Unies au Burundi, en application de la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité.

72. Le Comité consultatif relève qu'un crédit de 277 796 100 dollars a été ouvert pour les missions politiques spéciales du groupe III pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011. Le montant des dépenses au 31 décembre 2011 est estimé à 278 098 600 dollars, soit 302 500 dollars de plus que le crédit ouvert. Le Comité constate que cela tient essentiellement aux nouveaux besoins du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (3 676 400 dollars), compensés en partie par les économies qu'il est envisagé de faire sur la Mission des Nations Unies au Népal (2 175 800 dollars), l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (501 000 dollars) et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (355 300 dollars).

73. Pour 2012, les prévisions de dépenses, soit 126 891 100 dollars, marquent une diminution de 3 755 500 dollars (2,9 %) par rapport aux crédits de 2011, soit 130 646 600 dollars. Cette diminution est l'effet combiné de la liquidation dans l'année de la Mission des Nations Unies au Népal (5 130 500 dollars) et de la réduction des besoins du Bureau du Burundi (4 690 000 dollars), due elle-même à la disparition de dépenses non récurrentes liées à la succession du Bureau intégré

précédent. Ces économies sont compensées en partie par des besoins nouveaux de plusieurs autres missions, en particulier l'UNOWA (1 142 200 dollars), le BINUCA (1 088 100 dollars), l'UNPOS (1 059 500 dollars), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (1 081 900 dollars) et l'UNOCA (918 800 dollars).

74. L'effectif de postes de temporaire approuvé en 2010 pour le groupe III, l'état des vacances de poste au 31 août 2011 et les demandes du Secrétaire général pour 2012 sont présentés au tableau 10.

Tableau 10
Groupe thématique III : effectifs nécessaires

Mission	Nombre de postes de temporaire					
	Approuvés pour 2011	Vacants au 31 août	Demandés pour 2012	Nouveaux	Supprimés	Reclassés
UNOWA	40 (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 6 SM, 3 AN, 16 AL)	1 (1 AN)	42 (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 6 SM, 3 AN, 16 AL)	2 (2 P-4)	–	–
BINUCA	168 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 14 P-4, 8 P-3, 2 P-2, 45 SM, 8 AN, 78 AL, 5 VNU)	24 (5 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 3 SM, 14 AL)	168 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 14 P-4, 8 P-3, 2 P-2, 45 SM, 8 AN, 78 AL, 5 VNU)	–	–	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	125 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 7 VNU)	14 (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 2 SM, 1 AN, 2 AL, 2 VNU)	125 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 7 VNU)	–	–	–
4UNPOS	105 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 23 SM, 12 AN, 26 AL)	20 (3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 SM, 5 AN, 5 AL)	99 (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 19 SM, 12 AN, 27 AL)	–	2 (SM) supprimés et 4 mutés à l'UNSOA (1 P-4, 2 P-3, 1 AL)	1 (P-5) à 1 (D-1) et 2 (SM) à 2 (AL)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	82 (1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 12 P-4, 7 P-3, 1 P-2, 13 SM, 13 AN, 20 AL, 8 VNU)	10 (3 P-5, 1 P-4, 1 SM, 3 AN, 1 AL, 1 VNU)	82 (1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 12 P-4, 7 P-3, 1 P-2, 13 SM, 13 AN, 20 AL, 8 VNU)	1 (P-3)	1 (P-4)	1 (SM) à 1 (AL)
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	1 (1 P-4)	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	–	–	–

Mission	Nombre de postes de temporaire					
	Approuvés pour 2011	Vacants au 31 août	Demandés pour 2012	Nouveaux	Supprimés	Reclassés
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	–	–
BNUB	134 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 28 SM, 16 AN, 53 AL, 6 VNU)	21 (1 P-5, 7 P-4, 3 P-3, 5 SM, 2 AN, 2 AL, 1 VNU)	134 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 28 SM, 16 AN, 53 AL, 6 VNU)	–	–	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	83 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 7 SM, 2 GS, 3 AN, 58 AL)	2 (1 D-1, 1 P-3)	83 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 7 SM, 2 GS, 3 AN, 58 AL)	–	–	–
UNOCA	26 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 1 AN, 6 AL)	11 (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 3 SM, 2 AL)	27 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 2 AN, 6 AL)	1 (AN)	–	–

75. Pour ce qui est des vacances de poste, le tableau 11 ci-dessous fait la comparaison entre les taux relevés dans le groupe III au 30 septembre 2010 et au 31 août 2011. Dans cet intervalle, le taux général de vacances de postes s'est réduit de 19,2 % à 12,9 %. Si l'on exclut des missions instituées ou liquidées en 2011, l'amélioration est encore plus nette, le taux des missions en cours diminuant alors de 26,6 % à 11,2 %. Des réductions importantes ont été relevées dans plusieurs missions, surtout l'UNOPS et le BINUCA. **Le Comité consultatif apprécie les efforts entrepris pour réduire les vacances de poste dans les missions du groupe III. Il invite à les poursuivre pour soutenir une tendance qui devrait accroître la capacité d'exécution des missions concernées.**

Tableau 11
Groupe thématique III : vacances de poste, 2010 et 2011

	2010			2011		
	Effectifs approuvés	Postes vacants ^a	Taux (pourcentage)	Effectifs approuvés	Postes vacants ^b	Taux (pourcentage)
UNOWA	32	8	25,0	40	1	2,5
BINUCA	157	55	35,0	168	24	14,3
Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau	119	30	25,2	125	14	11,2
UNPOS	105	53	50,5	105	20	19,0

	2010			2011		
	Effectifs approuvés	Postes vacants ^a	Taux (pour- centage)	Effectifs approuvés	Postes vacants ^b	Taux (pour- centage)
Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	82	8	9,8	82	10	12,2
Appui CMCN	20	3	15,0	12	1	8,3
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	29	9	31,0	30	0	0,0
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	82	7	8,5	83	2	2,4
Total partiel	626	173	27,6	645	72	11,2
Missions liquidées ou instituées en 2011						
BINUB	450	48	10,7			
Mission des Nations Unies au Népal	205	25	12,2			
BNUB				134	21	15,7
UNOCA				26	11	42,3
Total	1 281	246	19,2	805	104	12,9

^a Au 30 septembre 2010 (voir A/65/605, par. 69).

^b Au 31 août 2011.

76. Les observations du Comité consultatif et les recommandations qu'il fait à propos des variations, des ressources et des effectifs envisagés figurent ci-dessous, à la rubrique de chaque mission. Les dépenses de fonctionnement du groupe III devraient être revues à la lumière des recommandations sur le personnel qu'il fait ci-dessous.

a) Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

77. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a été créé le 1^{er} janvier 2002. Dans la lettre que le Président du Conseil de sécurité a adressée au Secrétaire général le 20 décembre 2010 (S/2010/661), il est dit que le Conseil a décidé de proroger au 31 décembre 2013 le mandat de l'UNOWA, avec le réaménagement de ses attributions et de ses activités que proposait le Secrétaire général dans sa lettre au Président du Conseil du 14 décembre 2010 (S/2010/660).

78. L'UNOWA aura besoin en 2012 de 8 857 500 dollars, à comparer au crédit de 7 715 300 dollars de 2011. L'augmentation de 1 142 200 dollars s'explique essentiellement par le surcoût des militaires et du personnel de police que représente l'augmentation de l'indemnité journalière de subsistance, par la création de deux nouveaux postes de temporaire recruté sur le plan international par l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour le personnel recruté sur le plan international (5 % au lieu de 20 % en 2011), et par l'augmentation de la charge salariale des administrateurs et des fonctionnaires recrutés sur le plan national. Ces augmentations sont compensées en partie par la baisse des frais de voyage des

consultants, des activités de formation et des transports aériens et terrestres (A/66/354/Add.3, par. 19).

79. Comme l'explique le Secrétaire général aux paragraphes 23 et 24 de son rapport, deux nouveaux postes seraient en effet créés en 2012, à savoir :

a) Un spécialiste des affaires politiques chargé des questions électorales (P-4), « qui établira des partenariats sur les questions électorales avec les acteurs nationaux et régionaux de la sous-région aux fins d'appliquer la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Il serait chargé de renforcer les partenariats stratégiques conclus avec la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano [...] et de conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest sur les grandes questions électorales, y compris le droit constitutionnel, les contentieux électoraux et la législation électorale »;

b) Un spécialiste des affaires politiques chargé de l'appui à la médiation (P-4) qui viendrait en renfort dans les organisations régionales, en particulier la CEDEAO, « pour promouvoir le développement des capacités de médiation dans la région ».

80. S'étant enquis de la chose, le Comité consultatif a appris que les attributions principales attachées à ces deux postes ont pour fondement le mandat révisé de l'UNOWA (S/2010/660) qui fixe trois objectifs à celui-ci. Le Comité consultatif a appris que les responsabilités du spécialiste de l'appui à la médiation relèvent de l'objectif 1, qui consiste à suivre l'évolution politique de l'Afrique de l'Ouest, à offrir ses bons offices, à mener une mission spéciale pour le Secrétaire général et à renforcer les capacités sous-régionales de prévention des conflits et de médiation. Celles du spécialiste des questions électorales procèdent, elles, de l'objectif 2, qui consiste à renforcer les capacités sous-régionales face aux menaces transfrontières et transsectorielles qui pèsent sur la paix et la sécurité, en particulier l'instabilité liée aux élections et les difficultés que présentent la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, la contrebande et le terrorisme.

81. On a répondu au Comité consultatif que le Groupe d'appui à la médiation du Département des affaires politiques travaillait en étroite collaboration avec l'UNOWA et lui offrait un appui de fond et des capacités d'analyse pour ses initiatives de bons offices. Cet appui a pris la forme notamment de missions entreprises en commun au siège de la CEDEAO en mars et juin 2011, qui ont abouti à la mise au point d'un plan commun d'activités pour le reste de l'année 2011.

82. Le Comité consultatif estime que les fonctions de l'UNOWA peuvent être exécutées convenablement par le personnel dont il dispose actuellement, qui compte quatre spécialistes des affaires politiques, appuyé en permanence par le Siège. Il estime que les motifs invoqués pour créer encore deux postes de spécialiste des affaires politiques ne tiennent pas suffisamment compte de la dotation en personnel actuelle; il ne recommande pas d'approuver la création de ces deux postes.

83. Le Comité constate qu'à la fin du mois d'août 2011, le taux de vacance de postes à l'UNOWA était de 2,5 %, c'est-à-dire qu'il n'y avait à cette date qu'un seul poste vacant, celui d'un administrateur recruté sur le plan national. Cela fait agréablement contraste avec la situation qui régnait au moment de l'examen du projet de budget pour 2010, où le même taux était de 25 %, soit huit postes.

84. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, le Comité constate la réduction générale de 352 500 dollars par rapport au crédit de 2011. Elle tient essentiellement à la réduction des coûts des transports aériens (292 800 dollars), que permet la baisse du tarif horaire de l'avion co-utilisé en compte à demi par l'UNOWA et la Commission mixte Nigéria-Cameroun. Le Comité se réjouit que les transports par avion soient moins souvent nécessaires, mais les 2 181 400 dollars demandés pour 2012 représentent le quart environ du budget général de l'UNOWA. **Il invite le Secrétaire général à rechercher d'autres occasions de réduire les dépenses de services aériens (voir aussi ci-dessous, par. 129).**

85. En matière de services de sécurité, on relève que les frais de gardiennage sont pris en charge pour moitié par la Commission mixte Cameroun-Nigéria. **Le Comité se plaît à en prendre acte, et souhaite voir adopter les mêmes dispositions dans toutes les missions où cela sera possible.**

86. **Le Comité consultatif recommande de réduire comme il le dit ci-dessus au paragraphe 82 le crédit de 8 857 500 dollars demandé pour 2012 pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.**

b) Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

87. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) a vu le jour le 1^{er} janvier 2010, en qualité de successeur du BONUA, le Bureau de l'ONU en République centrafricaine. Son mandat a été prorogé au 31 décembre 2011 par une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2010/26).

88. Les dépenses de 2012 du Bureau sont estimées à 20 881 700 dollars, montant à rapprocher du crédit approuvé de 2010, soit 19 793 600 dollars. Le gros de l'augmentation de 1 088 100 dollars est imputable à la hausse du coût de l'avion par rapport à 2011 et à l'application aux membres des personnels recrutés sur le plan international et national d'un taux de vacance de postes de 10 % seulement, contre 25 % et 20 % respectivement en 2011 (A/66/354/Add.3, par. 45).

89. On prévoit un solde de 193 100 dollars en fin d'exercice 2010-2011; il résulte pour la plus grosse part d'un montant non dépensé de 3,4 millions de dollars à la rubrique des frais de fonctionnement. La réduction des dépenses s'enregistre surtout dans des transports aériens, parce que la livraison de l'avion, initialement prévue pour avril, ne s'est faite qu'en septembre 2011, et dans les communications, où les frais seront sans doute moins importants que prévu au budget parce que les tarifs commerciaux de communication n'ont pas augmenté autant qu'on le pensait. Cependant, une grande partie de ces économies est annulée par des frais de personnel civil estimés à 3,3 millions de dollars, parce que le taux de vacance de postes réel parmi le personnel international et national a été inférieur à celui projeté dans le budget (ibid., par. 46). De plus, le Comité a appris à sa demande que les dépenses afférentes au personnel international subissaient l'effet de la hausse des salaires de 2010 (environ 3,3 %) et de la qualification de Bangui de lieu d'affectation « famille autorisée » à partir de juillet 2011, qui a entraîné un surcroît de dépenses communes de personnel.

90. Pour ce qui est de la dotation en personnel, il n'est proposé aucun changement. Le maintien de l'effectif actuel de 168 personnes est demandé.

91. Au 31 août 2011, le taux de vacance de postes s'établissait au BINUCA à 14,2 % (24 sur 168 postes de temporaire). Il y a là un progrès marqué par rapport à la situation constatée au 30 septembre 2010, soit 55 postes vacants et un taux de 35 %. **Le Comité consultatif salue les efforts de réduction du nombre de postes vacants au BINUCA.**

92. Pour ce qui est des coûts de fonctionnement, le crédit de 8 594 900 dollars demandé est en retrait de 922 100 dollars (9,7 %) sur le crédit approuvé en 2011. La réduction s'explique principalement par la baisse des frais de communication (1 505 300 dollars) et d'informatique (210 300 dollars) que permet la cession de matériel de la MINURCAT, baisse en partie annulée par l'augmentation des crédits demandés pour les transports aériens (421 500 dollars) et terrestres (397 300 dollars). En réponse à ses questions, le Comité a appris que les économies réalisées avec le transfert de 28 véhicules de transport de voyageurs de la MINURCAT étaient de 610 283 dollars, et avec celui de trois stations terriennes de satellites, de 376 800 dollars.

93. L'augmentation des frais de transport aérien serait imputable en grande partie d'une part à un supplément de 82 heures d'hélicoptère (pour atteindre des secteurs difficiles ou impossibles à joindre en avion), et à la hausse du tarif horaire de l'avion. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que l'hélicoptère servirait surtout à seconder la mission dans ses opérations de désarmement, démobilisation et réintégration dans les régions reculées du pays et à soutenir l'action que le Médiateur national et le BINUCA mènent en commun pour concourir aux efforts de réconciliation et d'apaisement du Gouvernement. Le Comité a appris que l'avion serait emprunté à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, moyennant remboursement des frais, lesquels sont estimés à 131 655 dollars.

94. Le Comité fait observer que le crédit d'environ 3 millions de dollars demandé pour les transports aériens représente 14,5 % du budget d'ensemble du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. **L'avion est maintenant en fonction et il ne faut pas douter qu'il soit utilisé avec efficacité, il facilitera au BINUCA l'accomplissement de ses tâches. Le Comité recommande une fois encore que des dispositions de partage des coûts soient prises pour que l'appareil puisse être utilisé aussi par d'autres membres de l'équipe de pays; il demande que le Secrétaire général explique dans ses futurs rapports comment les coûts ont éventuellement été récupérés (voir A/65/602, par. 88).**

95. Pour ce qui est des transports terrestres, le Comité relève que l'augmentation de 397 300 dollars s'explique par l'élargissement du parc automobile, passé de 37 à 70 véhicules à la suite des cessions de matériel de la MINURCAT, qui a pour conséquence des besoins supplémentaires de lubrifiants, de carburants, de pièces et de services de réparation. Il relève plus particulièrement que les besoins en pièces détachées (200 000 dollars) sont nettement plus importants qu'en 2011 (100 000 dollars). Ayant demandé des éclaircissements, il a appris que cela résultait de l'élargissement du parc automobile, du vieillissement des véhicules d'une mission qui fonctionne depuis près de trois ans, et de la fréquence des pannes sur des routes de piètre qualité. Le Comité reconnaît que les circonstances propres à la mission ont des conséquences en termes de pièces de rechange, mais il constate que le crédit demandé pour le BINUCA est nettement plus élevé que les 55 200 dollars du

BNUB, qui entretient pourtant un parc comparable de 78 véhicules. **Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a déjà souligné ce que la gestion des pièces détachées avait de préoccupant sur le terrain; il ne doute pas que le stock de pièces du BINUCA sera étroitement contrôlé pour ne pas être surabondant.**

96. Le Comité consultatif relève que le crédit demandé pour les voyages est le même que celui qui a été approuvé pour 2011, soit 598 400 dollars, dont 204 900 dollars pour la formation du personnel à l'extérieur. Cependant, les frais de voyage de l'exercice biennal actuel devraient être supérieurs d'environ 400 100 dollars au crédit ouvert de 1 207 000 dollars. Les besoins supplémentaires seraient liés à l'augmentation du nombre de déplacements des représentants du BINUCA qui participent aux réunions relatives aux pourparlers de paix. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que le Bureau avait pris en juillet 2011 des dispositions limitatives et que chaque demande de voyage devait être approuvée par la direction. **Le Comité est certain que le Bureau continuera de contrôler strictement les voyages et que les dépenses qu'ils entraîneront pendant l'exercice resteront dans la limite du crédit ouvert.**

97. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la dotation en personnel et en ressources demandée pour 2012 pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.**

c) Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

98. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a été créé par la résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité et il est entré en fonctions le 1^{er} janvier 2010. Son mandat a été prorogé au 31 décembre 2011 par le Conseil. Celui-ci a notamment demandé que le Secrétaire général s'associe à la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise pour évaluer ce dont il faudrait disposer pour réaliser le programme CEDEAO-Communauté de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et concourir politiquement à sa mise en œuvre (A/66/354/Add.3, par. 49).

99. Les prévisions de dépenses du Bureau pour 2012 s'élèvent à 18 982 100 dollars, à rapprocher du crédit de 18 440 100 dollars de 2011. L'augmentation de 542 000 dollars est due principalement à l'augmentation des dépenses de personnel entraînée par l'application aux chiffres de 2012 d'un taux de vacance de postes moins élevé, à savoir 15 % (contre 20 % en 2011) pour le personnel recruté sur le plan international et 5 % (contre 25 % en 2011) pour le personnel recruté sur le plan national, mais aussi à des déplacements plus nombreux. Ce surcroît de dépenses est en partie compensé par la réduction sur le plan du matériel et des bâtiments, de l'informatique et des communications que permet la cession de matériel de la MINURCAT (ibid., par. 63).

100. Pour ce qui est de la dotation en personnel du Bureau, aucune modification n'est demandée. L'effectif actuel de 125 postes de temporaire devrait être maintenu.

101. Comme le montre le tableau 11 ci-dessus, le taux de vacance du Bureau atteignait 14,2 % au 31 août 2011, c'est-à-dire que 14 de ces 125 postes étaient sans titulaire. Le Comité consultatif rappelle qu'au moment de l'examen du projet de budget pour 2011, ce taux était de 25 %, avec 30 postes vacants.

102. Pour ce qui est des coûts de fonctionnement, le crédit de 5 357 900 dollars demandé marque une diminution de 1 741 000 dollars par rapport aux crédits de 2011. Cette diminution s'explique en grande partie par les économies faites à la rubrique des installations (1 569 000 dollars), à celle des communications (275 700 dollars) et à celle de l'informatique (185 000 dollars), les besoins de matériel étant réduits dans chaque cas par la livraison du matériel de la MINURCAT. Ces économies ont été en partie annulées par l'augmentation de voyage (210 700 dollars).

103. Le Comité consultatif recommande d'approuver la dotation en personnel et en ressources demandée pour 2012 pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

d) Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

104. L'UNPOS a été créé en avril 1995 pour faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie. À l'origine, son mandat était de promouvoir la réconciliation par le dialogue entre les parties somaliennes et de coordonner l'appui fourni au processus de paix par les pays voisins de la Somalie et divers partenaires internationaux. Plus récemment, le Bureau s'est employé à obtenir, par la médiation, des accords au sein des Institutions fédérales de transition et avec des factions qui s'y opposaient auparavant et à renforcer ces institutions au moyen d'une gouvernance efficace, dans les domaines de la sécurité, de la justice, des médias et de la problématique hommes-femmes.

105. Comme indiqué au paragraphe 97 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.3), au 15 août 2011, l'UNPOS avait déployé en Somalie 31 membres (soit 30 % de l'ensemble du personnel), dont 12 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 19 sur le plan national, répartis comme suit : 7 à Mogadiscio, 13 à Garowe et 11 à Hargeisa. Le Secrétaire général indique en outre que le personnel restant à Nairobi continuera de coordonner son action avec la communauté internationale, que d'ici à 2012, 42 % du personnel de l'UNPOS devrait être déployé en Somalie, et que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général sera déployé de façon permanente à Mogadiscio.

106. Les prévisions de dépenses pour 2012 s'élèvent à 17 404 500 dollars, contre le montant de 16 345 000 dollars approuvé en 2011. La hausse de 1 059 500 dollars tient essentiellement aux facteurs suivants : l'intensification des campagnes d'information; des augmentations enregistrées dans les transmissions, les transports terrestres, l'informatique et les fournitures et services divers requis pour le déploiement en Somalie; et la diminution des taux de vacance de postes des personnels recrutés sur le plan international (15 %) et sur le plan national (20 %) contre 20 % et 35 %, respectivement, en 2011 (A/66/354/Add.3, par. 113).

107. Comme indiqué au paragraphe 116 du rapport du Secrétaire général, les modifications suivantes du tableau d'effectifs sont proposées pour 2012 :

a) Supprimer deux postes d'agent du Service mobile du Groupe des questions de sécurité (1 fonctionnaire chargé de la protection et 1 spécialiste de la protection des personnes);

b) Transformer deux postes d'agent du Service mobile [1 poste d'assistant administratif et 1 poste d'assistant aux télécommunications (Service mobile)] en postes d'agent recruté sur le plan national;

c) Prendre acte du transfert de quatre postes au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) dans le cadre de la consolidation des services administratifs [1 fonctionnaire chargé de la logistique (P-4), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 fonctionnaire des finances (P-3) et 1 assistant aux achats (recruté localement)];

d) Réaffecter trois postes comme suit : réaffectation d'un poste de chef du service de sécurité (P-4) en poste de conseiller à la protection; réaffectation d'un poste de juriste (P-5) en poste de coordonnateur principal de la lutte contre la piraterie; et réaffectation d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-5) en poste de chef de l'information;

e) Reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef de cabinet. Étant donné que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU sera en poste à Mogadiscio, l'UNPOS demande le reclassement à D-1 du poste de chef de cabinet, afin de renforcer ses capacités et sa représentation à Nairobi, après la réinstallation du Représentant spécial adjoint.

108. Le Comité consultatif n'a aucune objection aux propositions consistant à supprimer, transformer ou réaffecter des postes énoncées aux paragraphes 107 a), b) et c), ci-dessus. S'agissant cependant des réaffectations, il est encore d'avis qu'en général, les postes créés pour des fonctions qui ne sont plus indispensables devraient être supprimés et que la création de nouveaux postes devrait être justifiée (voir également par. 22 ci-dessus).

109. Pour ce qui est de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef de cabinet, le Comité consultatif constate que la date de l'installation du Représentant spécial adjoint à Mogadiscio demeure incertaine. **Cela étant, le Comité recommande le maintien du poste à la classe actuelle du titulaire jusqu'à l'installation effective du Représentant spécial adjoint, après quoi il n'aura rien à redire au reclassement. Les dépenses supplémentaires engagées à la suite du reclassement à D-1 en 2012 devraient figurer dans le rapport sur l'exécution du budget.**

110. Au 31 août 2011, le taux de vacance pour l'UNPOS était de 19 % (20 sur 105 postes autorisés), contre un taux de 50 % au 30 septembre 2010, lorsque 53 postes étaient vacants.

111. S'agissant des dépenses de fonctionnement, le montant des crédits demandés (8 638 400 dollars) marque une augmentation de 7,8 % (673 600 dollars) par rapport aux ressources approuvées pour 2011. Cela s'explique principalement par des augmentations enregistrées dans les transmissions (531 200 dollars), les fournitures, services divers et matériel (345 400 dollars), l'informatique (250 800 dollars) et les transports terrestres (227 200 dollars), qui sont en partie atténuées par des dépenses moins importantes que prévu en installations et infrastructure (474 400 dollars) et voyages (217 700 dollars).

112. Il est indiqué que la hausse des prévisions de dépenses (1 731 300 dollars) au titre des transmissions tient à l'intensification prévue des campagnes d'information visant à exploiter les changements positifs survenus sur le théâtre somalien. Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que les montants prévus pour l'information s'élevaient à 735 600 dollars en tout, soit une augmentation de 635 600 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011. L'UNPOS propose de recourir au contrat existant de l'UNSOA en matière d'information, ce qui permettrait d'accroître considérablement l'appui fourni par les experts dans les

domaines des transmissions stratégiques, des campagnes d'information et des documents audiovisuels et promotionnels. Au vu des restrictions imposées aux mouvements du personnel des Nations Unies, le recours à ce prestataire permettrait à l'UNPOS de mener un éventail bien plus large d'activités, notamment dans des domaines où il n'en a pas actuellement les moyens, comme les projets vidéo ou les sondages d'opinion. **Le Comité consultatif reconnaît l'importance d'une campagne d'information efficace pour appuyer l'action de l'UNPOS. Il estime cependant qu'il existe d'amples possibilités de collaboration avec l'UNSOA dans ce domaine et encourage les deux missions à continuer d'optimiser l'effet de leurs capacités conjointes en matière d'information. Le Comité recommande l'approbation d'un montant de 500 000 dollars pour les activités d'information de 2012, soit 235 600 dollars de moins que ce que demande le Secrétaire général.**

113. Des crédits de 467 400 dollars sont demandés pour les transports terrestres, soit une augmentation de 227 200 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011, attribuée à des hausses principalement liées aux carburants et lubrifiants, aux pièces détachées, à l'entretien et à la location de véhicules, en prévision du déploiement du personnel en Somalie en 2012. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que si les 39 véhicules du parc de la Mission se trouvaient à l'heure actuelle à Nairobi, il était prévu d'en envoyer six en Somalie avant la fin de 2011. Outre ce matériel, des crédits de 140 000 dollars ont été demandés pour la location de véhicules. Le Comité a été informé que cela s'expliquait par l'appui à apporter aux délégations au cours des retraites et des conférences tenues au Kenya et pour les services de transports fournis au personnel de l'UNPOS à Nairobi. **Compte tenu du parc de véhicules de la mission à Nairobi et des autres moyens de transport en ville, le Comité recommande une baisse de 40 000 dollars dans le montant demandé pour la location de véhicules.**

114. Le Secrétaire général constate que l'appui à la Somalie mobilise deux fonds d'affectation spéciale : le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes et le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie. Les activités du premier, qui visent à appuyer la police somalienne, entraîneront en 2012 des dépenses d'un montant estimatif de 12 millions de dollars. Les dépenses du second Fonds, qui doit appuyer le Ministère somalien de l'information, financer des activités de sensibilisation en appuyant le Gouvernement fédéral de transition et financer des campagnes d'information contre la piraterie, s'élèveront à environ 5 millions de dollars en 2012 (A/66/354/Add.3, par. 114).[^]

115. **Le Comité consultatif recommande de réduire le montant total des ressources demandées pour 2012 pour l'UNOPS, soit 17 404 500 dollars, en application de la recommandation qu'il formule aux paragraphes 109, 112 et 113 ci-dessus.**

e) **Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone**

116. Créé en application de la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité, le BINUCSIL a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2008. Son mandat a été prorogé au 15 septembre 2012 par la résolution 2005 (2011) du Conseil. Le Secrétaire général indique qu'en 2012, le BINUCSIL sera guidé par deux grandes priorités

stratégiques : aider le pays à organiser des élections libres, régulières et pacifiques; et commencer à préparer le terrain, sous la direction d'un coordonnateur résident des Nations Unies, en vue d'une transition réussie des opérations des Nations Unies vers un mode de développement classique et vers un retrait éventuel du BINUCSIL en 2013 (A/66/354/Add.3, par. 119).

117. Des crédits additionnels de 3 676 400 dollars sont demandés pour l'exercice 2010-2011 du BINUCSIL. Cela est imputable principalement au fait que le taux effectif de vacance de postes (10 %) a été inférieur au taux prévu au budget (15 %); à l'exécution de travaux de construction dans les locaux du BINUCSIL tant à Freetown que dans les régions; et au recours à des agences de gardiennage privées (ibid. par. 131). Le Comité consultatif note, à partir des précisions qui lui ont été fournies, que les crédits additionnels demandés pour les installations et les infrastructures, estimés à environ 3 millions de dollars, comprennent des engagements non réglés de l'exercice 2009, reportés sur le budget de l'exercice en cours. Le Comité rappelle également que le Comité des commissaires aux comptes s'était interrogé sur les écarts par rapport aux règles régissant les achats du BINUCSIL dans son rapport sur l'exercice biennal 2008-2009 (A/65/5 (Vol. 1), par. 324 à 330). **Le Comité consultatif est préoccupé par les carences de la gestion financière et budgétaire du Bureau, qui vont entraîner des dépassements de crédits de l'exercice actuel; il compte que les mesures correctives nécessaires seront prises pour renforcer le contrôle des finances de la mission et éviter à l'avenir de telles situations.**

118. Les prévisions de dépenses du BINUCSIL en 2012 s'élèvent à 17 711 600 dollars, contre le crédit de 16 629 700 dollars de 2011. L'écart de 1 081 900 dollars s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international contre 15 % en 2011; l'augmentation des dépenses au titre de huit agents fournis par des gouvernements à l'appui des élections; et le coût du carburant et les frais de voyage à l'appui des élections (ibid., par. 130) :

119. S'agissant des effectifs nécessaires, il est proposé de modifier le tableau des effectifs existants de la façon qu'indique le paragraphe 134 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.3) :

a) Création d'un nouveau poste de spécialiste de la planification (P-3) au Groupe de la planification stratégique, qui relève du Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général. Le spécialiste aiderait le Représentant exécutif à préparer la transition et une stratégie de repli de la mission;

b) Suppression d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) à la Section des droits de l'homme, en raison du transfert progressif des responsabilités de la mission à des acteurs nationaux et autres organismes compétents;

c) Reclassement d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local, qui travaillera dans la Section politique et de consolidation de la paix.

120. Le Comité consultatif relève en outre, dans les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, la proposition de réaffecter un poste de conseiller en matière de lutte contre la corruption (P-4) pour remplir les fonctions de Conseiller à la sécurité des élections (P-4), qui travaillera sous la supervision du Conseiller principal pour les questions de police et sera chargé de coordonner les dispositifs de sécurité pendant les élections. **Le Comité consultatif n'a pas**

d'objection à la réaffectation envisagée, compte tenu de la justification fournie (voir également par. 22 ci-dessus).

121. S'agissant des dépenses de fonctionnement, des crédits de 10 201 300 dollars sont demandés, soit une augmentation de 659 300 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011. Cela s'explique principalement par des hausses au titre des installations et des infrastructures (543 100 dollars) et du personnel fourni par le Gouvernement (125 100 dollars), qui sont atténuées par des baisses au titre des transports terrestres (84 300 dollars) et de l'informatique (29 300 dollars). L'augmentation des crédits demandés au titre du personnel fourni par le Gouvernement est due au déploiement de huit conseillers supplémentaires chargés des questions de police pendant quatre mois, pour couvrir les élections générales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les crédits supplémentaires pour les installations et les infrastructures comprenaient un montant de 55 600 dollars pour les élections et un montant de 487 500 dollars pour remplacer du matériel et des tenues, et le montant rendu nécessaire par l'augmentation du prix des carburants et des lubrifiants.

122. Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs et les ressources demandés pour le BINUCSIL pour 2012.

f) Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

123. Comme indiqué au paragraphe 135 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.3), l'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance.

124. Le Secrétaire général indique que le taux d'exécution des travaux de démarcation a continué de baisser quand le contrat du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est venu à expiration le 30 juin 2011. Le Secrétaire général note cependant que les parties ont exprimé le vœu d'assumer une plus grande maîtrise du processus et se sont fixé comme objectif d'achever la plus grande partie des travaux de démarcation d'ici à novembre 2012. Le Secrétaire général indique aussi que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat, achevant ainsi l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice concernant la frontière maritime (ibid., par. 144 et 145).

125. Le secrétariat de la Commission est installé dans les locaux de l'UNOWA à Dakar. Le Secrétaire général indique qu'à la suite de la restructuration du groupe administratif du Bureau et de la Commission en 2011, les services d'appui sont désormais assurés exclusivement par l'UNOWA sur la base du principe de la participation aux coûts, qui s'applique aussi bien aux questions de fond, telles que l'information, les droits de l'homme et les affaires économiques, qu'à l'appui administratif et logistique (gestion des voyages et des bureaux, y compris en ce qui concerne l'informatique, les ressources humaines, les services financiers, le budget et les achats). Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent un appui

logistique et administratif à la Commission et aux observateurs des Nations Unies déployés dans leurs pays d'opération respectifs (ibid., par. 140).

126. Le montant des dépenses prévues pour la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour 2012 s'élève à 8 854 600 dollars, contre 8 714 200 dollars dans le budget approuvé de 2011. La hausse de 140 400 dollars s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses prévues au titre de la composante militaire, l'indemnité journalière de subsistance ayant été relevée, ainsi qu'au titre du personnel civil du fait que le coefficient d'ajustement a été porté de 44,2 en 2011 à 60,5 et que les coûts salariaux standard du personnel recruté sur le plan national ont augmenté. La hausse est atténuée par la baisse des crédits demandés pour le personnel civil, du fait de la réduction de 12 à 10 du nombre d'observateurs civils, de la réduction des transports aériens, de la baisse de l'affrètement de l'avion et de la diminution des frais de transport terrestre, elle-même due à la disparition de la dépense non récurrente liée à l'achat de deux véhicules en 2011 (ibid., par. 154).

127. S'agissant des effectifs nécessaires, aucun changement n'est proposé et il est demandé de maintenir le tableau d'effectifs actuel (12 postes).

128. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, un montant de 6 822 700 dollars est demandé pour 2012, soit une baisse de 81 200 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011. La réduction s'explique principalement par la baisse des dépenses au titre des transports aériens (188 100 dollars), des consultants et des experts (51 700 dollars) et des transports terrestres (61 200 dollars); elle est contrebalancée par des augmentations des dépenses de voyage (103 600 dollars) et de communication (80 500 dollars).

129. Le Comité consultatif note que le montant prévu pour les transports aériens, soit 2 940 200 dollars, marque une baisse de 188 100 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011. Cela est attribué à des réductions du taux horaire de location de l'avion utilisé par la Commission mixte Cameroun-Nigéria et l'UNOWA, avec partage égal des coûts. Le Comité consultatif constate cependant que les ressources demandées pour les transports aériens continuent de représenter environ 33 % de l'enveloppe budgétaire globale prévue pour la Commission mixte en 2012. **Le Comité se dit à nouveau inquiet du coût unitaire élevé des transports aériens effectués pour la Commission et s'attend que des solutions seront trouvées pour améliorer le rapport coût-efficacité des services aériens (voir A/64/7/Add.13, par. 104).**

130. S'agissant des voyages, un crédit de 721 000 dollars est demandé pour 2012, soit une augmentation de 103 600 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011. La hausse est attribuée à l'augmentation du prix des billets d'avion et à l'augmentation de l'indemnité journalière de subsistance, ainsi qu'aux voyages supplémentaires du personnel qui doit surveiller les opérations sur le terrain, contrôler les fonds d'affectation spéciale et les dépenses des bureaux de Yaoundé et de Calabar qui n'ont pas de fonctionnaire des finances ni d'administrateur. Tout en reconnaissant que les voyages sont une nécessité pour la Commission, le Comité consultatif note que le montant demandé à ce titre pour 2012 équivaut en moyenne à plus de 60 000 dollars pour chacun des 12 membres de la Commission. **Le Comité consultatif compte que la mission contrôlera de près les voyages et fera de son mieux pour réduire les dépenses dans ce domaine.**

131. Le Comité consultatif recommande d'approuver les changements proposés concernant les effectifs et les ressources nécessaires en 2012 pour l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

g) Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

132. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été créé en 2007 avec pour principal objectif de renforcer les capacités de prévention des conflits de l'ONU en Asie centrale. Il contribue également à lutter contre les multiples menaces qui pèsent sur la région, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. À cette fin, le Centre maintient des contacts étroits avec la MANUA pour assurer une analyse globale et intégrée de la situation dans la région. Il entretient également des relations étroites avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations régionales, encourageant leur action et facilitant la coordination et les échanges d'informations entre elles (A/66/354/Add.3, par. 171).

133. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait souligné que le Centre régional devait continuer de coopérer étroitement avec les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent dans la région des questions relatives au trafic de drogues, en particulier avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) (voir A/65/602, par. 114). S'étant renseigné sur la question, le Comité a été informé que le Centre régional coordonne étroitement ses activités avec l'UNODC en Asie centrale et lui prête un appui politique pour faciliter les discussions et la recherche d'un consensus entre les pays d'Asie centrale sur l'action commune à mener en matière de lutte contre le trafic de drogues dans la région. Le Comité a en outre été informé que tandis que l'UNODC assure l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités nécessaires pour les cinq pays, le Centre régional s'attache à mieux faire prendre conscience des initiatives de l'UNODC, à susciter la volonté politique requise et à renforcer la coordination entre les pays de la région. Le Secrétaire général a par ailleurs indiqué que le Centre régional coopère étroitement avec le bureau régional de l'UNODC à Tachkent et le Centre d'information et de coordination de la région de l'Asie centrale d'Almaty auquel l'UNODC apporte son soutien.

134. Le montant des ressources demandées en 2012 pour le Centre régional s'élève à 3 112 800 dollars, le crédit ouvert pour 2011 étant de 3 133 000 dollars. La diminution (20 200 dollars) s'explique principalement par le fait que la classe et l'échelon des postes d'agent recruté sur le plan local en 2012 sont inférieurs à ceux prévus dans le budget de 2011. En outre, un taux plus bas a été utilisé pour calculer la commission pour services d'appui destinée aux administrateurs recrutés sur le plan national en poste dans les bureaux régionaux. Cette diminution est en partie annulée par une augmentation au titre des déplacements régionaux (ibid., par. 154).

135. Il n'est proposé d'apporter aucun changement à la dotation en personnel et il est demandé de maintenir les effectifs autorisés actuels de 30 postes.

136. Le Comité consultatif note qu'à la fin d'août 2011, il n'y avait pas de vacances au Centre régional, tous les 30 postes ayant été pourvus. Cela est à comparer avec la situation qui régnait le 30 septembre 2010, date à laquelle le Centre avait un taux de vacance de 31 %, correspondant à neuf postes à pourvoir.

137. Les dépenses opérationnelles envisagées pour 2012, soit 1 057 900 dollars, marquent une baisse de 12 800 dollars sur le crédit ouvert en 2011. Cette diminution tient surtout aux réductions des ressources demandées pour les installations et infrastructure (47 100 dollars) et l'informatique (47 300 dollars), mais compensée par une augmentation des dépenses prévues au titre des voyages (50 300 dollars) et des communications (36 100 dollars).

138. La provision au titre des frais de voyage (264 800 dollars) traduit une augmentation de 50 500 dollars, soit 19 % de plus que les ressources approuvées pour 2011. L'écart est imputable à l'accroissement des voyages nécessaires dans les bureaux régionaux, pour lesquels un montant de 94 000 dollars est demandé. Le Comité consultatif rappelle que quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national ont été approuvés pour le Centre en 2010 pour faire office d'agent de liaison dans chacune des capitales des quatre pays d'Asie centrale, à savoir Astana, Bichkek, Douchanbé et Tachkent. **Le Comité consultatif estime que le déploiement de ces agents de liaison devrait permettre de réduire la nécessité de se rendre sur ces lieux. Cela étant, vu qu'un montant de 41 500 dollars avait été prévu en 2011 pour des visites des bureaux régionaux, le Comité consultatif recommande que la provision au titre des frais de voyage soit maintenue à son chiffre actuel de 214 300 dollars.**

139. **Le Comité consultatif recommande que les crédits d'un montant de 3 112 800 dollars demandés pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour 2012 soient réduits pour tenir compte de la recommandation formulée au paragraphe 138 ci-dessus.**

h) Bureau des Nations Unies au Burundi

140. Le BNUB a été créé pour une période initiale de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2011, par suite de la résolution 1959 (2010), avec pour principale mission de soutenir les progrès réalisés ces dernières années par tous les acteurs nationaux en matière de consolidation de la paix, de la démocratie et du développement au Burundi. Le BNUB est un bureau pleinement intégré qui coordonne efficacement les stratégies et programmes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Burundi. Dans la même résolution, le Conseil a demandé également au Secrétaire général d'élaborer une série de critères en vue de la transformation future du Bureau des Nations Unies au Burundi en une équipe de pays des Nations Unies.

141. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre du projet de budget pour 2011, il est prévu de procéder à une réduction progressive des effectifs par rapport au niveau précédemment autorisé pour le personnel civil du BINUB (450 personnes, dont 144 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 255 agents recrutés sur le plan national et 51 Volontaires des Nations Unies) pour atteindre le nombre de postes correspondant à la nouvelle dotation proposée pour le BNUB (134, dont 59 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 69 agents recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies) (voir A/65/328/Add.6 et Corr.1, par. 38). Dans son rapport actuel, le Secrétaire général indique que la réduction des effectifs s'est déroulée en trois phases et qu'au 1^{er} juillet 2011, le BNUB ne comptait plus que 134 fonctionnaires, soit son effectif autorisé (A/66/354/Add.3, par. 191).

142. Le Secrétaire général indique également que la présence de la mission a été réduite, avec la fermeture de quatre bases logistiques. Le BNUB a cependant maintenu le siège intégré de sa mission et deux bureaux régionaux, à Gitega et Makanda, tandis que Ngozi était sous le contrôle du Programme alimentaire mondial (PAM). Le Secrétaire général signale également que tous les services de gestion des installations ont été externalisés, notamment l'entretien des groupes électrogènes appartenant à l'ONU, en fonctionnement ou en réserve, installés dans la zone de la mission, et des véhicules de l'ONU.

143. Le montant estimatif des crédits demandés pour le BNUB au titre de 2012 s'élève à 17 455 800 dollars, soit une baisse de 4 690 000 dollars par rapport au montant de 22 145 800 dollars approuvé pour 2011. Le Comité consultatif note toutefois que la diminution des ressources prévues pour 2012 découle principalement de l'inscription dans le budget de 2011 de dépenses non renouvelables d'un montant de 5 273 700 dollars afférentes à la période de transition du BINUB allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 (voir A/65/328/Add.6 et Corr.1, par. 38).

144. Il n'est proposé d'apporter aucune modification à la dotation en personnel et il est demandé de maintenir l'effectif autorisé actuel de 134 postes.

145. Le Comité consultatif rappelle qu'étant donné que le projet de budget du BNUB pour 2011 ne contient pas d'informations détaillées sur les besoins en personnel, il avait demandé que les ressources requises pour la mission à ce titre soient présentées et justifiées à nouveau dans le cadre du budget de 2012 (voir A/65/602/Add.1, par. 20 et 21). Le Comité note que les justifications demandées sont fournies comme complément au projet de budget. **Le Comité consultatif ne voit aucune objection au tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général.**

146. Un montant de 6 692 400 dollars est prévu au titre des dépenses opérationnelles, notamment aux rubriques Installations et infrastructure (2 199 200 dollars), Communications (1 873 500 dollars), Voyages (658 100 dollars) et Informatique (614 900 dollars).

147. À propos des transports terrestres, le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa question, que bien que le parc automobile soit actuellement constitué de 79 véhicules, six devaient être réformés avant la fin de l'année, ce qui reviendrait à dire que le parc automobile de la mission serait maintenu à 73 véhicules en 2012. **Le Comité consultatif reste d'avis que le parc automobile de la mission est appréciable par rapport à ses effectifs et devrait être gardé à l'étude (voir également A/65/602/Add.1, par. 26).**

148. Le Secrétaire général indique que tout est fait pour loger les bureaux des Nations Unies au Burundi dans les mêmes locaux et que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a déménagé au siège intégré de la mission le 1^{er} avril 2011, rejoignant ainsi le BNUB, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNODC. Il est en outre signalé que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) envisagent d'en faire de même en 2012 (A/66/354/Add.3, par. 204).

149. Le Secrétaire général déclare que la mission continuera de passer en revue tous les accords relatifs à la participation aux coûts, en particulier dans le domaine de la sécurité, des services médicaux et de l'information qui sont mis en place en tant que services communs (A/66/354/Add.3, par. 201). Il souligne à cet égard l'entrée en

fonctions en avril 2011 du Service médical intégré des Nations Unies, rassemblant le dispensaire des Nations Unies et l'infirmier du BNUB (ibid., par. 193). **Le Comité consultatif salue les initiatives prises, qui devraient aboutir à des économies d'échelle et des gains d'efficacité. Le Comité demande que des informations sur l'état d'avancement de ces initiatives soient fournies dans le cadre de la présentation du prochain budget, notamment les effets qu'elles ont sur les besoins en ressources du BNUB.**

150. Le Comité consultatif recommande l'approbation des effectifs et des ressources demandés pour le BNUB pour 2012.

i) Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

151. Le Secrétaire général a établi le Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban en août 2000 afin d'appuyer les efforts déployés au niveau international en vue de maintenir la paix et la sécurité dans cette région du pays. En octobre 2005, il a élargi le mandat du Bureau à la coordination de toutes les activités politiques des Nations Unies au Liban, tout en maintenant son mandat relatif à la paix et à la sécurité au Sud-Liban. Étant donné que l'intensification des activités de l'ONU au Liban depuis 2006 appelait une meilleure coordination interne et enfin que l'Organisation soit mieux à même de fournir un appui coordonné et efficace dans tous ses domaines de compétence, le Secrétaire général a nommé en 2007 un Coordonnateur spécial pour le Liban. Le Coordonnateur spécial est le plus haut responsable de l'ONU chargé de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

152. Le montant des dépenses prévues en 2012 au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban s'élève à 9 206 500 dollars, contre des ressources approuvées d'une valeur de 9 094 200 dollars pour 2011. L'augmentation de 112 300 dollars résulte principalement de la modification des salaires et des dépenses communes de personnel concernant le personnel recruté sur le plan national; le remplacement d'un véhicule blindé à l'usage du Coordonnateur spécial; et l'application de la dernière révision de l'indemnité de poste au personnel recruté sur le plan international. Elle est en partie compensée par une réduction des dépenses opérationnelles dans les domaines de l'informatique, des télécommunications et des installations et infrastructure (A/66/354/Add.3, par. 231).

153. Il n'est proposé d'apporter aucune modification à la dotation en personnel et il est demandé de maintenir l'effectif autorisé actuel de 83 postes.

154. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, des ressources d'un montant de 2 247 300 dollars ont été demandées pour 2012, soit une baisse de 36 700 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011. Cela tient essentiellement à la réduction des dépenses au titre de l'informatique (140 300 dollars) à la suite de l'achat de matériel et de logiciel en 2011, des communications (58 600 dollars) en raison de l'établissement d'un faisceau hertzien avec la Base logistique des Nations Unies et de frais d'utilisation d'Internet plus faibles au Liban, et des installations et infrastructure (40 100 dollars) du fait de la diminution de la consommation d'électricité et de l'ajustement résultant du non-renouvellement du crédit ponctuel ouvert au titre du matériel de sécurité et de sûreté au cours de l'exercice biennal actuel. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des dépenses prévues à la rubrique Transports terrestres (210 600 dollars) et imputable à la nécessité de remplacer un véhicule blindé.

155. Comme l'a noté le Secrétaire général, le Bureau du Coordonnateur spécial profite de la présence et de l'appui d'autres missions et organismes des Nations Unies, en particulier de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui, en vertu d'un mémorandum d'accord, lui fournit une aide dans le domaine des finances, des achats, du génie, des communications, des services médicaux, des transports et de la logistique. Le Bureau reçoit également l'appui d'autres organismes des Nations Unies, soit le PNUD pour les services de sécurité de l'information et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour les services médicaux. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient assure l'entretien de ses véhicules officiels (A/66/354/Add.3, par. 223).

156. Le Comité consultatif recommande que soient approuvés les effectifs et les ressources demandés pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban pour 2012.

j) Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

157. Dans sa lettre datée du 11 décembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2009/697), le Secrétaire général a informé les membres du Conseil de son intention d'établir un Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville. Ultérieurement, par une lettre datée du 30 août 2010 (S/2010/457) que le Président du Conseil de sécurité a adressée au Secrétaire général, les membres du Conseil ont approuvé la proposition du Secrétaire général d'établir ce bureau pour une période initiale de deux ans et sont convenus de réexaminer son mandat au bout de 18 mois. Le mars 2011, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a été officiellement inauguré et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau est officiellement entré en fonctions le 24 mai 2011.

158. Le Secrétaire général déclare qu'en mai 2011, il a transféré les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, confiées au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, lui-même une unité du Bureau des affaires de désarmement, au Département des affaires politiques afin qu'elles soient prises en charge par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (A/66/354/Add.3, par. 236). Par la suite, le 21 juillet 2011, dans une déclaration à la presse, le Président du Conseil de sécurité a demandé au Bureau de se rapprocher de l'Union africaine, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin de faciliter la coopération entre cette organisation et les Nations Unies concernant les questions de lutte contre la menace représentée par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS).

159. Les prévisions de dépenses relatives au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour 2012 s'élèvent à 4 424 000 dollars, soit une augmentation de 918 800 dollars, ou 26 % par rapport aux ressources approuvées d'un montant de 3 505 200 dollars pour 2011. L'augmentation des crédits demandés tient principalement à la hausse des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national, du fait d'un taux de vacance de postes moins élevé pour 2012 (15 % et 10 %, respectivement, contre 50 % pour les deux catégories de personnel en 2011); des voyages, qui s'expliquent par la nécessité de fournir un appui aux réunions du Représentant spécial dans toute

la région et, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, de favoriser la coopération dans le domaine de la lutte contre la menace posée par l'ARS et contre les autres menaces qui pèsent sur la sécurité transfrontalière dans la sous-région; et de la création prévue d'un poste temporaire pour un administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Chef de l'appui à la mission. Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers, du fait de la baisse des dépenses de fret prévues pour 2012 (A/66/354/Add.3, par. 249).

160. Le solde inutilisé de 101 500 dollars prévu pour 2010-2011 s'explique principalement par les dépenses supplémentaires au titre des installations et infrastructure (420 500 dollars), largement compensées par une réduction des dépenses due aux retards intervenus dans le recrutement du personnel civil (ibid., par. 250). En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des dépenses au titre des installations et infrastructure tenait principalement au fait qu'il avait fallu procéder à des rénovations mineures dans trois villas fournies par le Gouvernement pour en faire des bureaux. Le Comité consultatif a été informé que lors de la visite qu'elle avait effectuée dans le pays, l'équipe d'évaluation des Nations Unies avait conclu que les bâtiments précédemment mis à la disposition du Bureau n'étaient pas adaptés. Trois différentes villas ont été par la suite fournies par le Gouvernement, mais étant donné que cela s'était produit après le départ de l'équipe, elles n'avaient pas été inspectées.

161. En ce qui concerne les effectifs, il est proposé de créer, au sein du Bureau du Chef de l'appui à la mission, un poste supplémentaire pour un administrateur recruté sur le plan national, qui sera chargé, en collaboration avec le Centre de services mondial (Brindisi), d'aider le Bureau à mener ses activités d'achats (ibid., par. 254). Le Comité consultatif a été informé que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale faisait partie de la phase expérimentale du projet COMPASS mené par le Centre de services mondial (voir également par. 28 et 29 ci-dessus). L'administrateur recruté sur le plan national dont la création du poste est prévue, serait chargé de s'assurer de la disponibilité et de la qualité des biens et services sur les marchés locaux, de recevoir et de traiter les demandes d'achats émanant de toutes les sections et d'assurer le suivi des contrats.

162. En ce qui concerne le volume probable d'activités d'achat du Bureau, le Comité consultatif note en outre que son projet de budget au titre des dépenses opérationnelles, abstraction faite des voyages, s'élève juste à plus d'un million de dollars. Dans son rapport sur le projet de budget du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour 2011, par le biais duquel le financement nécessaire à la mise en place du Bureau était sollicité, il était proposé de créer au total 26 postes, dont 14 d'agent du personnel des services organiques et 12 d'agent du personnel d'appui. **Le Comité consultatif maintient que le ratio du personnel d'appui au personnel organique du Bureau est trop élevé (voir A/65/602, par. 137).** Le Comité note de surcroît qu'au sein de la composante appui à la mission, les services administratifs disposent de quatre postes, dont deux sont occupés par des fonctionnaires de la classe P-3 recrutés sur le plan international, un par un administrateur recruté sur le plan national et un par un assistant administratif recruté sur le plan local. **Le Comité consultatif estime que la composante appui à la mission dispose de suffisamment de moyens pour mener à bien les fonctions définies pour le poste d'administrateur recruté sur le plan national prévu. Le**

Comité recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général visant à créer ce poste.

163. Comme le souligne le tableau 11 ci-dessus, le taux de vacance du Bureau au 31 août 2010 était de 42 %, 11 des 26 postes étant non pourvus. S'étant renseigné, le Comité a obtenu des informations actualisées faisant état de cinq postes vacants au 31 octobre 2011.

164. Un montant de 1 531 000 dollars est prévu pour 2012 au titre des dépenses opérationnelles, soit une réduction de 194 600 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2011. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers (272 900 dollars) et des installations et infrastructure (216 300 dollars), partiellement compensée par une hausse des dépenses au titre des voyages (179 400 dollars), des transports aériens (97 500 dollars) et des communications (58 800 dollars).

165. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses de 2012 au titre des transports terrestres portent notamment sur un montant de 23 000 dollars destiné à l'achat d'un véhicule léger supplémentaire pour remplacer celui qui a été transféré de la MINURCAT et qui devait être réformé. S'étant renseigné, le Comité a été informé que le parc automobile du Bureau était constitué de 12 véhicules légers et de deux minibus transférés de la MINURCAT. Le Comité a appris que certes ces 14 véhicules avaient été jugés en état de marche par la MINURCAT, mais qu'ils avaient été transférés par voie terrestre et que nombre d'entre eux avaient été endommagés lors de leur acheminement. À l'arrivée, il a été déterminé qu'il serait trop coûteux de réparer trois des véhicules (deux minibus et un véhicule léger) et qu'il fallait en réparer de nombreux autres. Le Comité a été informé que les deux minibus ont été remplacés dans le courant de l'année 2011 et que l'on cherchait à obtenir des fonds pour remplacer le véhicule léger. **Le Comité consultatif s'inquiète du fait que 20 % des véhicules transférés de la MINURCAT avaient été jugés irréparables à leur arrivée au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et avaient dû être réformés. Le Comité a bon espoir qu'une enquête a été ouverte pour faire toute la lumière sur les circonstances qui ont conduit à cette situation et que les mesures qui s'imposent ont été prises.**

166. Le Comité consultatif rappelle que le projet de budget du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale de 2011 indiquait que 13 véhicules avaient été transférés de la MINURCAT pour être utilisés par le Bureau. Après avoir examiné cette proposition, le Comité avait indiqué que compte tenu de la taille du Bureau, le nombre de véhicules était excessif (voir A/65/602, par. 141). **Le Comité consultatif continue d'être de cet avis et recommande de ne pas approuver le montant de 23 000 dollars demandé pour remplacer l'un des 14 véhicules actuels de la mission.**

167. **Le Comité consultatif recommande que le montant de 4 424 000 dollars demandé pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale soit réduit en conséquence pour tenir compte des recommandations formulées aux paragraphes 162 et 166 ci-dessus.**

D. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

168. Par sa résolution 1974 (2011), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MANUA, tel que défini dans ses résolutions 1662 (2006), 1746 (2007), 1806 (2008), 1868 (2009) et 1917 (2010), et aux paragraphes 4 à 6 de sa résolution 1974 (2011) pour une période supplémentaire de 12 mois se terminant le 23 mars 2012. Le Conseil a demandé à l'Organisation des Nations Unies, agissant avec le soutien de la communauté internationale, d'apporter un appui aux programmes prioritaires nationaux du Gouvernement afghan, et prié la MANUA d'apporter son concours au Gouvernement afghan pour qu'il prenne les rênes du pays comme prévu dans le Processus de Kaboul. Le Conseil a également décidé que la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général, agissant dans la limite de leur mandat et guidés par l'idée de renforcer la souveraineté et la prise en main et la direction du pays par les Afghans, continueront à piloter les activités civiles internationales, conformément au communiqué de la Conférence de Londres sur l'Afghanistan (S/2010/65, annexe II), et en s'attachant particulièrement à réaliser les priorités énoncées au paragraphe 5 de sa résolution 1974 (2011) (voir aussi A/66/354/Add.4, par. 6 et 7).

169. Compte tenu de ces mandats, le Secrétaire général a arrêté, au paragraphe 21 de son rapport (A/66/354/Add.4), trois domaines prioritaires dans lesquels la MANUA devrait apporter un appui tout en assurant la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies. En 2012, les trois priorités de la Mission seront : a) de favoriser un processus de paix et de réconciliation mené par les Afghans, à la demande du Gouvernement afghan; b) de contribuer à la protection et à la promotion des droits de l'homme, notamment la protection des civils et les droits des femmes et des enfants; et c) de défendre et promouvoir la cohérence des efforts menés à l'appui du Processus de Kaboul.

170. Aux paragraphes 8 à 14 de son rapport (A/66/354/Add.4), le Secrétaire général donne des précisions sur les partenariats, la coordination avec l'équipe de pays et l'intégration des missions. Comme indiqué dans le rapport, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan veille à ce que la Mission et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies soutiennent les représentants et les envoyés du Secrétaire général qui ont des mandats portant sur des domaines spécifiques des activités de l'Organisation, par exemple les droits de l'homme pour le HCDH, les enfants en temps de conflit armé pour le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les drogues et la criminalité organisée pour l'ONUSC, et coordonnent leur action avec eux. En outre, au Siège de l'ONU, la cellule de mission intégrée concernant l'Afghanistan veille à ce que les orientations et l'appui fournis à la MANUA le soient de façon intégrée et cohérente. Le Comité consultatif note que les entités du système des Nations Unies présentes en Afghanistan ont élaboré un cadre stratégique intégré contenant un ensemble de priorités communes pour leur permettre de travailler de façon multidimensionnelle, cohérente et complémentaire. Il note également qu'une équipe de gestion de la sécurité composée de représentants de la MANUA, du Département de la sûreté et de la sécurité et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies coordonne les mesures de sécurité sur la base du partage des coûts. En outre, des accords sur les services communs ont été conclus entre la MANUA et d'autres organismes concernant les complexes des Nations Unies (voir aussi par. 202 ci-après).

171. Aux paragraphes 15 à 17 de son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur les résultats de la restructuration entreprise en 2011 par la MANUA pour mieux s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Selon lui, cette restructuration s'est traduite globalement par un renforcement de l'intégration au sein de la MANUA et du système des Nations Unies et a permis de réduire les cloisonnements et de donner les moyens aux différents représentants spéciaux adjoints, chacun en ce qui le concerne, de réaliser les priorités de la Mission. La restructuration a notamment permis d'utiliser les ressources existantes pour régler des questions liées à des activités en cours comme les élections, d'améliorer le travail de planification et d'analyse, d'améliorer la qualité de l'appui apporté par la Mission à l'action menée dans le cadre du Processus de Kaboul, et de faire disparaître les doublons et de supprimer des postes dans les domaines de la lutte contre les stupéfiants et des affaires humanitaires.

172. Le Comité consultatif note que, dans sa résolution 1974 (2011), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder, d'ici à la fin 2011, en concertation avec le Gouvernement afghan et les intervenants internationaux concernés, à un examen approfondi des activités prescrites dans le mandat de la MANUA et de l'appui que les organismes des Nations Unies apportent à l'Afghanistan, notamment du déploiement de la Mission dans l'ensemble du pays, afin que le Conseil puisse effectuer un examen éclairé du mandat de la MANUA en mars 2012 (A/66/354/Add.4, par. 17). Le Secrétaire général considère que le mandat de la Mission et ses activités prioritaires, sa structure et les ressources demandées correspondantes sont susceptibles d'être révisés à la suite des recommandations issues de l'examen approfondi demandé par le Conseil, des recommandations issues des évaluations de sécurité en cours et à venir, et d'autres changements importants pouvant intervenir dans le dispositif mis en place par la communauté internationale en Afghanistan (ibid., par. 28). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'examen approfondi serait piloté par le Département des opérations de maintien de la paix. L'examen porterait sur les activités prescrites dans le mandat de la Mission, telles que décrites aux paragraphes 4 à 6 de la résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité, sur le rôle et la contribution des différentes entités du système des Nations Unies à l'appui de ces activités, sur la présence de la MANUA dans l'ensemble du pays, ainsi que sur la manière dont les organismes des Nations Unies s'efforcent de coordonner leur action, de mieux comprendre les mandats et activités des différentes institutions, fonds et programmes et de promouvoir une plus grande cohérence. Il a été précisé au Comité qu'une équipe procédait actuellement à de larges consultations avec les parties concernées au Siège de l'ONU et en Afghanistan.

173. Aux paragraphes 145 et 157 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations à jour sur les bureaux de la Mission dans les régions et les provinces. Le Comité consultatif note que la Mission aura 23 bureaux répartis sur le territoire de l'Afghanistan, dont 8 bureaux de région et 15 bureaux de province. Le Secrétaire général explique dans son rapport qu'en raison de la détérioration des conditions de sécurité, l'ouverture de quatre bureaux de province – à Ghazni, Helmand, Bazarak et Charan – qui avait été approuvée en 2009 et en 2010, a été remise à plus tard. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le budget de 2011 ne prévoyait aucun crédit pour l'installation de bureaux extérieurs supplémentaires, et qu'aucun crédit à ce titre n'a été demandé dans le projet de budget pour 2012. En

outre, les 176 postes prévus pour ces bureaux, dont 18 soumis à recrutement international et 158 à recrutement national, ont été supprimés en 2010.

174. Le Secrétaire général indique que le niveau des menaces qui pèsent sur les organismes des Nations Unies a augmenté en 2011, comme l'a montré l'attentat perpétré à Mazar-e Charif le 1^{er} avril 2011 contre les bureaux de la MANUA. Le Comité consultatif rappelle les problèmes de sécurité auxquels la Mission a dû faire face après l'attentat contre la maison d'hôtes Bakhtar à Kaboul le 28 octobre 2009 et les mesures de renforcement de la sécurité adoptées après l'attentat de Hérat en octobre 2010 (voir A/65/328/Add.4, par. 21 à 36; voir aussi A/65/602, par. 152 à 155). Les mesures prises en 2011 pour renforcer la sécurité sont exposées aux paragraphes 18 à 20 du rapport du Secrétaire général. Les projets d'amélioration de la sécurité approuvés pour 2011 portent sur la construction de complexes sûrs à Kandahar, Bamiyan, Jalalabad et Mazar-e Charif, la construction de nouveaux logements sûrs pour le personnel dans ces localités ainsi qu'à Kaboul, et le renforcement des autres mesures d'atténuation des risques dans toutes les installations de la MANUA. En outre, plusieurs projets de sécurité non programmés ont été mis en œuvre en 2011 afin de rendre les locaux de la MANUA conformes aux nouvelles normes minimales de sécurité opérationnelle et normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, dont l'installation de grilles coulissantes renforcées sur tous les sites de la MANUA et la construction d'une chambre forte au Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul, dans l'objectif de réduire les risques d'intrusion. Le Comité consultatif a été informé que les mesures prises pour répondre aux nouveaux impératifs de sécurité prévus dans les Normes minimales de sécurité opérationnelle ont été entièrement financées au moyen des ressources existantes, grâce à un vaste réaménagement des priorités.

175. Le Secrétaire général déclare que l'essentiel des travaux de construction visant à renforcer la sécurité et le remplacement des principaux équipements devrait être terminé avant la fin de 2011. Les informations suivantes ont été communiquées au Comité consultatif au sujet de l'état d'avancement des projets d'amélioration de la sécurité : le personnel logé dans différentes maisons d'hôtes a déménagé dans des complexes sûrs dès que les travaux de construction de bureaux et de logements dans les complexes du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul et à Jalalabad ont été achevés; le nouveau complexe sûr à Kandahar, qui comprendra des bureaux et des logements, doit être achevé d'ici à la fin de 2011; la construction du complexe de Mazar-e Charif est en cours; les travaux de construction du complexe devant remplacer les locaux du bureau régional de Bamiyan doivent démarrer en 2011; les complexes existants des bureaux régionaux de Hérat, Kondozi et Gardez comprennent désormais des logements destinés aux membres du personnel recrutés sur le plan international et ont été mis aux nouvelles normes minimales de sécurité opérationnelle, plus strictes que les précédentes; l'installation de grilles coulissantes renforcées visant à mieux sécuriser les points d'entrée dans les locaux de la MANUA est achevée; et, dans tous les complexes de la MANUA, les bunkers ont été fortement consolidés. Le Comité a été informé que le coût de la construction du complexe devant remplacer les locaux du bureau régional de Bamiyan est intégralement couvert par le budget de 2011, et qu'aucun crédit supplémentaire n'est demandé à cet effet pour 2012. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général suivra les progrès réalisés et veillera à ce que les**

travaux de construction soient achevés dans les délais prévus et dans la limite des crédits approuvés.

176. Le Comité consultatif a également été informé qu'un programme de mise en conformité des logements existants était en cours d'exécution dans plusieurs bureaux de province qui ne répondaient pas aux nouvelles normes minimales de sécurité opérationnelle et ne pouvaient donc plus accueillir de membres du personnel recruté sur le plan international. Dans les bâtiments nouvellement construits, chaque logement sera doté d'une chambre forte. Par ailleurs, le programme d'achat de véhicules blindés a été achevé en 2011, et les véhicules ont été distribués aux différents bureaux de la MANUA (voir aussi par. 199 ci-après).

177. Au paragraphe 26 de son rapport, le Secrétaire général indique que, du fait de l'augmentation du niveau de menace pesant sur les organismes des Nations Unies en 2011, de fréquentes restrictions ont été imposées aux déplacements du personnel et aux activités. Le Comité consultatif a demandé des informations complémentaires sur l'incidence de ces restrictions sur l'exécution du mandat de la Mission. Il a été informé que, du fait des conditions de sécurité, la MANUA n'avait pas effectué de missions par la route dans les régions du sud, du sud-est et de l'ouest du pays. Toutefois, lorsque les conditions le permettaient, de telles missions ont été effectuées dans les régions du centre, de l'est, du nord-est, du nord et des hauts plateaux centraux. Pendant les mois d'hiver, les conditions climatiques ont encore limité les déplacements par la route et dans certains cas, les opérations aériennes. Afin d'atténuer les effets de ces restrictions et de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat, qui requiert une présence sur le terrain et des rencontres avec ses interlocuteurs dans les différentes régions, la MANUA a eu davantage recours aux véhicules blindés et au transport aérien. Une structure en étoile a été retenue pour les opérations aériennes, les hélicoptères étant utilisés pour desservir les villes de province et les avions pour transporter les passagers à destination ou à partir des aéroports-pivots.

178. Le Comité consultatif prend note des mesures prises pour améliorer les cadres logiques et, notamment, des renseignements fournis concernant la mesure des résultats (voir A/64/7/Add.13, par. 7). Il réaffirme qu'il faut veiller à ce que les indicateurs de succès correspondent clairement aux fonctions et responsabilités de la Mission et non à celles des gouvernements ou autres entités concernées telles que les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, afin de préciser ce qui incombe à la Mission et ce qui échappe à son contrôle. **Le Comité considère qu'il convient d'affiner encore la formulation des indicateurs de succès et de la mesure des résultats et de fournir, le cas échéant, des éclaircissements afin de faciliter l'évaluation des progrès réalisés au regard des réalisations escomptées.** Ainsi, en ce qui concerne l'indicateur de succès a) ii) intitulé « Mise en œuvre de mesures de confiance en vue d'accroître le dialogue entre les communautés afin de régler d'anciens différends », l'objectif fixé pour 2012 consiste en des garanties concernant leur sécurité accordées à 20 anciens combattants de haut rang réconciliés avec le Gouvernement afghan (voir A/66/354/Add.4, par. 39). **De l'avis du Comité, des renseignements plus détaillés, concernant notamment le nombre potentiel d'anciens combattants de haut rang pouvant prétendre à de telles garanties, permettraient de mieux comprendre le sens de cet objectif et l'importance de sa contribution à la réalisation escomptée.**

179. Les résultats attendus de la Mission en 2012 sont décrits aux paragraphes 35 à 38 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.4). Celui-ci précise que le cadre stratégique n'a pas d'incidences financières supplémentaires et n'entraîne aucune augmentation des crédits nécessaires en 2012. Toutefois, les conditions de sécurité et leur détérioration au cours de la première moitié de 2011 continuent d'être préoccupantes et risquent d'avoir une incidence sur les réalisations escomptées en 2012.

180. Le tableau ci-après récapitule les dépenses prévues pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, les crédits approuvés pour 2011 et les ressources nécessaires pour 2012 (montant estimatif).

Tableau 12
Ressources nécessaires

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Montant estimatif du solde prévu (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Budget approuvé 2011 (6)	Variation (7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	2 590,7	1 633,0	957,7	1 299,3	–	1 528,4	(229,1)
Personnel civil	195 750,5	220 075,5	(24 325,0)	124 724,5	–	99 802,3	24 922,2
Dépenses opérationnelles	297 642,5	288 280,4	9 362,1	115 509,7	15 925,0	156 057,9	(40 548,2)
Total	495 983,7	509 988,9	(14 005,2)	241 533,5	15 925,0	257 388,6	(15 855,1)

Dépenses prévues pour l'exercice biennal 2010-2011

181. Le Comité consultatif note que le montant estimatif des dépenses prévues pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 est de 509 988 900 dollars, ce qui représente un dépassement de 14 005 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert, soit 495 983 700 dollars. Les principales variations concernent les rubriques suivantes :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (957 700 dollars), du fait de taux de vacance de postes plus élevés que prévu. Pour les officiers de liaison militaire, on prévoit que le taux de vacance réel sera de 54 % en 2011, alors qu'un taux de 18 % était prévu. Cet écart s'explique par l'application d'un plafond provisoire pour le déploiement des officiers de liaison en attendant que des logements répondant aux normes de sécurité soient disponibles. Pour la police civile, on prévoit que le taux de vacance réel sera de 69 % en 2011, alors qu'un taux de 25 % était prévu (*ibid.*, par. 160 et 163);

b) Des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (24 325 000 dollars), imputables : i) à une augmentation du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international à compter du 1^{er} janvier 2011; ii) à des augmentations des barèmes des traitements du personnel recruté localement, soit 10,7 % et 3,1 % pour les administrateurs, et 7,8 % et 22,1 % pour les agents locaux, qui ont pris effet le 1^{er} août 2010 et le 1^{er} mars 2011, respectivement; iii) à des taux de vacance de postes moyens prévus de 21 % pour le personnel recruté sur le plan

international, de 9 % pour les agents locaux et de 24 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, alors que le taux prévu au budget était de 32 % pour toutes les catégories de personnel civil; et iv) au coût plus élevé que prévu des dépenses communes de personnel (estimé à 86 % du coût des traitements contre 65 % prévu au budget), du fait de l'harmonisation des conditions d'emploi qui a pris effet le 1^{er} juillet 2011 (ibid., par. 169, 173 et 178);

c) Des dépenses opérationnelles plus faibles que prévu (9 362 100 dollars), en raison de dépenses inférieures aux prévisions au titre des voyages en mission (217 500 dollars), qui s'expliquent par une diminution du nombre de voyages à des fins de formation du fait de l'organisation d'activités de formation sur place; au titre des installations et infrastructure (7 844 700 dollars), principalement des dépenses au titre des services d'entretien, des travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiments, des services de sécurité et de l'achat de produits d'entretien, d'installations et d'infrastructure divers, de matériel destiné à assurer la sûreté et la sécurité des locaux, de fournitures pour la défense des périmètres et de mobilier et matériel de bureau; au titre des transports de surface (3 803 000 dollars), en raison d'une consommation de carburant plus faible que prévu due au maintien des restrictions concernant les déplacements par la route et à l'achat d'un moins grand nombre de véhicules blindés pour les bureaux extérieurs inférieur aux prévisions, la Mission n'ayant pas ouvert de nouveaux bureaux; au titre des communications (2 541 700 dollars), du fait principalement des retards enregistrés dans l'achat du matériel et dans la mise en œuvre des activités prévues; au titre des services médicaux (314 800 dollars), en raison, dans une large mesure, du recouvrement auprès de membres du personnel et d'autres entités des Nations Unies de coûts correspondant aux services médicaux fournis par la Mission; et au titre des projets à effet rapide (793 100 dollars), les conditions de sécurité limitant la capacité de la Mission d'exécuter des projets sur le terrain. La sous-utilisation des crédits à ces rubriques serait en partie annulée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre de l'informatique (957 400 dollars), du fait de l'achat de logiciels, d'un système d'imagerie par satellite et d'un système d'information géographique; au titre des fournitures, services et matériel divers (581 200 dollars), du fait de l'achat de matériel supplémentaire et de dépenses de fret supplémentaires; et au titre des transports aériens (4 543 200 dollars), en raison principalement du coût plus élevé que prévu de la location et de l'exploitation d'avions et de la plus grande fréquence des vols, ces dépassements étant en partie compensés par un recouvrement des coûts supérieur aux prévisions au titre des services fournis par la Mission à d'autres entités des Nations Unies (ibid., par. 186, 191, 196, 197, 201, 202, 205, 206, 213 et 215 à 218).

182. Le montant total des ressources nécessaires pour 2012 se chiffre à 241 533 500 dollars, ce qui représente une diminution nette de 15 855 100 dollars (6,2 %) par rapport au budget approuvé pour 2011. Ce montant se décompose comme suit : 1 299 300 dollars au titre des militaires et du personnel de police, 124 724 500 dollars au titre du personnel civil et 115 509 700 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Ces montants sont dus à l'effet combiné d'une réduction de 229 100 dollars (15 %) des dépenses au titre des militaires et du personnel de police et d'une réduction de 40 548 200 dollars (26 %) au titre des dépenses opérationnelles, en partie annulées par une augmentation de 24 922 200 dollars (25 %) des dépenses au titre du personnel civil, par rapport au crédit ouvert pour 2011. Un total de 2 558 postes est prévu dans le projet de budget pour 2012, ce qui représente une réduction

de 26 postes soumis à recrutement international par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2011.

183. Le Comité consultatif a été informé que les principaux facteurs ayant influé sur les prévisions budgétaires pour 2012 sont les suivants :

a) D'importantes réductions des taux de vacance de postes prévus pour toutes les catégories de personnel civil, compte tenu des progrès réalisés en 2011 en matière d'occupation des postes (voir par. 184 et 185 ci-après);

b) Une augmentation des traitements versés au personnel recruté sur le plan international liée à l'octroi d'une indemnité spéciale découlant de l'application des mesures d'harmonisation des conditions d'emploi;

c) Une augmentation des traitements versés au personnel recruté sur le plan national, compte tenu de l'augmentation de 22,1 % du barème des traitements des agents locaux en 2011;

d) La suppression de 26 postes d'agent recruté sur le plan international, qui n'ont pas été pourvus en 2011 de façon à dégager les ressources nécessaires à l'application des mesures d'harmonisation des conditions d'emploi;

e) D'importantes réductions des dépenses opérationnelles, principalement dues à l'achèvement de projets ponctuels pour lesquels aucune nouvelle dépense n'est prévue en 2012, notamment de la construction de complexes comprenant des bureaux et des logements destinés au personnel, des travaux de mise à niveau et de remplacement de matériel de communication et de matériel informatique, de l'achat de véhicules blindés et d'importants travaux de mise aux normes de sécurité;

f) Aucune modification importante de l'organigramme n'est prévue dans les services organiques ou dans les bureaux extérieurs. Toutefois un certain nombre de changements structurels et de transferts de postes sont proposés au titre de l'appui à la Mission (voir par. 189 à 192 ci-après).

Taux de vacance de postes

184. On trouvera dans le tableau 13 ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance budgétisés et réels pour 2011 et des taux de vacance proposés pour 2012 pour chaque catégorie de personnel. Comme indiqué dans le tableau, les taux proposés pour toutes les catégories de personnel civil en 2012 sont très inférieurs aux taux budgétisés pour 2011 : des taux de 22 et 18 % sont proposés pour 2012 pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, respectivement, alors que le taux appliqué à toutes les catégories de personnel en 2011 était de 32 %. En outre, un taux de vacance de 10 % est proposé pour le personnel recruté sur le plan international et national affecté au Bureau d'appui commun de Koweït. En ce qui concerne les militaires et le personnel de police, il est prévu que les taux de vacance de postes effectifs s'établiront en 2011 à 56,3 et 75 %, respectivement, dépassant de beaucoup les taux budgétisés de 18 et 22 %. Le Comité consultatif note que les taux de vacance proposés pour 2012 ont été portés à 30 % tant pour les militaires que pour le personnel de police.

Tableau 13
MANUA : taux de vacance de postes en 2011 et 2012

Catégorie	2011			2012	
	Effectif autorisé	Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)	Taux de vacance moyen (projection) (en pourcentage)	Effectif demandé	Taux de vacance proposé (en pourcentage)
Personnel militaire	28	18	56,3	28	30
Police civile	8	25	75,0	8	30
Personnel civil					
Personnel international en poste en Afghanistan	513	32	20,8	488	22
Personnel international en poste au Koweït	39	32	–	38	10
Personnel national en poste en Afghanistan	1 885	32	11,4	1 886	18
Personnel national en poste au Koweït	67	32	–	66	10
Volontaires des Nations Unies	80	20	19,9	80	11
Total	2 584			2 558	

185. Le Comité consultatif a été informé qu'une vaste opération de recrutement avait été menée en 2011 pour réduire le nombre de postes restés vacants. Au 31 octobre, le taux de vacance effectif était de 18,3 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 8,9 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 11,3 % pour les Volontaires des Nations Unies, ce qui représente un taux de vacance de 11,1 % pour l'ensemble du personnel civil. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.4), la Mission compte que les taux de vacance concernant les postes soumis à recrutement international et national diminueront encore d'ici au 31 décembre 2011 et se stabiliseront au niveau atteint à cette date pendant toute l'année 2012. Selon le Secrétaire général, l'amélioration du taux de vacance afférent au personnel recruté sur le plan international est dû à l'achèvement de la construction de logements dont la sécurité a été renforcée et à la mise en place du fichier du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (ibid., par. 169). **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises pour réduire le nombre de postes vacants. Il engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de pourvoir les postes approuvés de la Mission.**

Militaires et personnel de police

186. Les dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2012 se chiffrent à 1 299 300 dollars, ce qui représente une diminution de 229 100 dollars (15 %) par rapport au crédit approuvé de 1 528 400 dollars pour 2011. Les crédits demandés serviront à couvrir le déploiement d'un conseiller militaire, de 27 officiers de liaison militaires et de 8 conseillers de police civile. La variation entre les prévisions budgétaires pour 2012 et le budget approuvé de 2011 s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes de 30 % aux estimations relatives aux traitements et aux dépenses communes de personnel, alors que le taux appliqué dans le projet de budget pour 2011 était de 18 %. **Le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépenses pour 2012 au titre des militaires et du personnel de police soient approuvées.**

Personnel civil

187. Le tableau 14 présente un récapitulatif des effectifs approuvés pour la Mission, des postes vacants au 31 octobre 2011 et des changements proposés par le Secrétaire général pour 2012 concernant le personnel civil.

Tableau 14
MANUA : effectifs nécessaires

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2011	2 584	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 9 D-1, 32 P-5, 120 P-4, 118 P-3, 62 P-2, 205 SM, 291 AN, 1 661 AL, 80 VNU
Postes vacants au 11 novembre 2011 (11,1 %)	287	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 31 P-4, 26 P-3, 19 P-2, 15 SM, 66 AN, 112 AL, 11 VNU
Postes proposés pour 2012	2 558	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 111 P-4, 108 P-3, 58 P-2, 205 SM, 291 AN, 1 661 AL, 80 VNU
Nouveaux postes proposés	–	
Reclassements/déclassements proposés	1	1 P-5 à P-4
Transferts proposés	63	2 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 5 SM, 3 AN, 32 AL, 14 VNU
Suppressions proposées	26	2 D-1, 10 P-4, 10 P-3, 4 P-2

188. Le tableau d'effectifs proposé pour 2012 comprend 2 558 postes, dont 526 postes d'agent recruté sur le plan international (321 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 205 agents du Service mobile), 1 952 postes d'agent recruté sur le plan national (291 administrateurs et 1 661 agents locaux) et 80 postes de Volontaire des Nations Unies. Par rapport à l'effectif approuvé pour 2011, il est à noter que 26 postes d'agent recruté sur le plan international ont été supprimés. Les autres changements proposés concernent le déclassement à P-4 d'un poste P-5 au Groupe Déontologie et discipline, et le transfert de 63 postes, principalement entre les unités administratives relevant de l'appui à la Mission (voir par. 189 à 192 ci-après). Le Secrétaire général présente un récapitulatif des changements proposés aux tableaux 3 à 5 de son rapport (A/66/354/Add.4). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général déclare que les fonctions attachées aux postes supprimés seront exercées par le personnel restant des unités administratives concernées [ibid., par. 51 c)] et que celles qui étaient attachées aux postes qu'il est prévu de transférer vers d'autres services seront exercées par le personnel restant des unités administratives concernées (ibid., par. 52). **Le Comité consultatif prend acte de la suppression proposée de 26 postes. Il engage la Mission à garder le tableau d'effectifs à l'examen.**

189. À la lecture du tableau 5 du rapport du Secrétaire général, qui contient la liste des postes qu'il est proposé de transférer, le Comité consultatif constate que la Section des services généraux serait dissoute et qu'un certain nombre de nouvelles unités administratives seraient créées. Aux paragraphes 129 à 131 de son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur la dissolution de la Section des services généraux. Les fonctions qui avaient été les siennes seraient étoffées et réparties entre trois unités : la Section de la gestion du matériel, le Groupe de la gestion des locaux et le Groupe de la gestion de l'information. Les 25 postes de la Section des services généraux et les fonctions qui y ont attachées seraient transférés à la Section

de la gestion du matériel (17 postes), au Groupe de la gestion de l'information (5 postes), au Groupe de la gestion des locaux (2 postes), ainsi qu'à la Section de l'information géographique (1 poste) (voir A/66/354/Add.4, par. 131). Le Comité a été informé que, du fait de ces changements, toutes les fonctions relevant de la gestion du matériel (inventaires, réception et inspection du matériel, cession du matériel et traitement des réclamations) seraient regroupées au sein de la Section de la gestion du matériel, conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix. Actuellement, la responsabilité de ces différentes fonctions relève en partie du Chef du Service administratif et en partie du Chef du Bureau des services techniques.

190. Le Groupe de la gestion des locaux serait responsable de l'entretien, de la rénovation et de la répartition des logements et des espaces de bureau au siège de la Mission à Kaboul et dans les 23 bureaux de la Mission répartis dans tout le pays (ibid., par. 116 et 117). Le Secrétaire général indique que la création d'un tel groupe a été rendu nécessaire en raison de l'augmentation considérable du nombre de logements et d'autres locaux appartenant à la Mission depuis 2009, suite à la décision de retirer tout le personnel de la MANUA des maisons d'hôtes dans lesquelles il était hébergé à Kaboul pour le reloger dans des logements plus sécurisés mis à leur disposition par l'ONU. L'effectif du Groupe de la gestion des locaux comprendrait 21 postes qui seraient transférés de la Section des services généraux (2 postes, voir par. 189 ci-dessus), de divers bureaux régionaux (17 postes), de la Section du génie (1 poste) et de la Section des ressources humaines (1 poste).

191. Le Secrétaire général propose également de créer un Groupe de la gestion de l'information, qui serait responsable de toutes les questions relatives à la gestion des données produites à la Mission (ibid., par. 132 à 134). Outre les cinq postes qu'il est proposé de transférer de la Section des services généraux dissoute, quatre autres postes seraient transférés au Groupe (1 du bureau régional de Kandahar, 1 de la Section des ressources humaines, 1 du Bureau du Chef de l'appui à la Mission et 1 du Groupe des Volontaires des Nations Unies), ce qui porterait l'effectif du Groupe de la gestion de l'information à 9 postes.

192. Le Secrétaire général propose par ailleurs de dissoudre la Section du soutien psychologique et matériel et de créer deux unités administratives distinctes (le Groupe du soutien psychosocial et le Groupe de la qualité de vie), compte tenu de la complexité et de la diversité des services fournis jusqu'à présent par la Section. Il est proposé de transférer les fonctions assumées par cette section et les postes approuvés correspondants aux deux nouveaux groupes (ibid., par. 135).

193. Les ressources demandées au titre du personnel civil pour 2012 se chiffrent à 124 724 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 24 922 200 dollars (24,9 %) par rapport au montant de 99 802 300 dollars alloué pour 2011. Selon les informations communiquées au Comité consultatif, le montant supplémentaire se répartit comme suit : a) un montant de 8,2 millions de dollars destiné à couvrir la hausse résultant de l'augmentation des barèmes des traitements en 2011 (voir par. 181 b) ci-dessus), dont 7,2 millions de dollars pour les traitements du personnel recruté sur le plan national et 1 million de dollars pour ceux du personnel recruté sur le plan international; b) un montant de 14,1 millions de dollars découlant de l'application de taux de vacance de postes plus faibles qu'en 2011 pour le personnel recruté sur le plan national (8 millions de dollars) et international (6,1 millions de

dollars); et c) un montant de 0,7 million de dollars pour couvrir les dépenses supplémentaires découlant de l'harmonisation des conditions d'emploi pour le personnel recruté sur le plan international, en partie annulées par l'économie résultant de la suppression de 26 postes de cette catégorie.

194. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs de la Mission soient approuvées, y compris la suppression de 26 postes, le déclassement de P-5 à P-4 d'un poste au Groupe Déontologie et discipline et le transfert de 63 postes. Il recommande également que soient approuvées les ressources demandées au titre du personnel civil pour 2012. Le Comité n'émet pas d'objection aux changements structurels proposés aux paragraphes 189 et 192 ci-dessus concernant la dissolution de la Section des services généraux et la création de la Section de la gestion du matériel, du Groupe de la gestion des locaux et du Groupe de la gestion de l'information, ainsi que du Groupe du soutien psychosocial et du Groupe de la qualité de vie.

195. Tout en recommandant l'approbation des transferts proposés, le Comité consultatif souligne que seuls les postes dont les fonctions sont maintenues peuvent être transférés : les postes correspondant à des fonctions qui n'ont plus lieu d'être devraient être supprimés, et les demandes de création de nouveaux postes devraient être pleinement justifiées (voir par. 22 ci-dessus). En conséquence, le Comité recommande qu'à l'avenir, le Secrétaire général soit prié de fournir, outre la catégorie et la classe des postes dont le transfert est proposé, une description des fonctions qui y sont attachées dans l'unité administrative de départ et de celles qui seront exercées dans l'unité à laquelle le poste sera transféré.

Dépenses opérationnelles

196. Les dépenses opérationnelles prévues se chiffrent à 115 509 700 dollars, soit 40 548 200 dollars (25,9 %) de moins que le montant du crédit ouvert pour 2011 (156 057 900 dollars). Le tableau 11 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.4) récapitule les prévisions de dépenses par catégorie. Des informations détaillées sur les dépenses de chaque catégorie figurent dans la section IV.C du rapport (voir également A/66/354/Add.4, par. 48). Comme il ressort du tableau 11 du rapport, les prévisions sont en retrait sur les montants approuvés pour 2011 pour tous les objets de dépense, à l'exception des fournitures, services et matériel divers.

197. Les principaux écarts négatifs entre les dépenses prévues pour 2012 et crédits ouverts pour 2011 sont récapitulés ci-après :

a) Installations et infrastructure (16 373 300 dollars), diminution imputable principalement à l'achèvement en 2011 d'importants projets de sécurisation;

b) Communications (9 710 800 dollars), diminution due principalement à l'achèvement en 2011 du projet de mise à niveau du système de télécommunications de la Mission, ainsi qu'aux moindres frais d'exploitation prévus pour le transpondeur et pour le recouvrement du coût des communications téléphoniques personnelles des fonctionnaires et du coût des lignes téléphoniques utilisées par d'autres organisations;

c) Informatique (8 218 600 dollars), diminution qui tient principalement à l'achèvement en 2010-2011 d'un grand projet de mise à niveau des équipements informatiques de la Mission;

d) Transports terrestres (4 162 500 dollars), diminution imputable principalement à ce que le dernier lot de véhicules blindés a été acheté en 2011. Les dépenses prévues pour 2012 comprennent celles afférentes à l'achat d'un bus pouvant transporter jusqu'à 30 personnes qui desservira l'aéroport de Kaboul et le remplacement d'un véhicule léger (4 × 4) du Bureau de liaison de Téhéran;

e) Transports aériens (130 400 dollars), diminution qui tient principalement à ce qu'il est prévu d'utiliser un hélicoptère de moins et à ce que la Mission n'a pu obtenir pour 2012 des tarifs plus bas pour la location et l'exploitation d'avions et d'hélicoptères;

f) Projets à effet rapide (760 000 dollars), diminution imputable principalement à la suspension de ces projets prévue en 2012 dans l'attente des résultats de l'évaluation de divers projets de cette nature déjà entrepris par la Mission;

g) Voyages (286 000 dollars), diminution due principalement à la réduction prévue du nombre des voyages nécessités par les activités de formation externes, rendue possible par l'expansion de la formation dispensée sur place;

h) Santé (124 200 dollars), diminution imputable principalement à l'achèvement en 2011 du programme d'achat de matériel médical supplémentaire pour toutes les unités médicales de la MANUA, entrepris dans le cadre des mesures de sécurisation arrêtées pour la Mission;

i) Consultants et experts (37 700 dollars), diminution rendue possible principalement par la réduction du nombre de consultants non locaux qu'il est prévu de faire venir pour les activités de formation du personnel organisées sur place.

198. Les dépenses prévues pour les fournitures, services et matériel divers se chiffrent à 3 293 500 dollars, soit 452 300 dollars de plus que le montant approuvé pour 2011. Des informations détaillées sur les prévisions concernant cet objet de dépense figurent au paragraphe 214 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.4). Le Comité consultatif note que l'augmentation prévue des dépenses concerne principalement le fret et les charges connexes, y compris les surestaries à payer lorsque les marchandises destinées à la Mission sont en attente de dédouanement, ainsi que les frais de transport de matériel et de véhicules blindés à l'intérieur de la zone de la Mission (ibid., par. 48).

199. Le Comité consultatif rappelle qu'en raison de l'insécurité qui règne dans le pays, la Mission, sur la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité, a entrepris de remplacer tous ses véhicules de transport de personnel par des véhicules blindés sur une période de trois ans allant de 2008 à 2010 (voir A/64/7/Add.13, par. 152). Ayant demandé des éclaircissements au sujet de la livraison et de la distribution des véhicules blindés, le Comité consultatif a été informé que 379 véhicules avaient été livrés à la Mission, dont les derniers en mars 2011. Ces véhicules ont été répartis selon les recommandations du Comité de gestion du parc automobile de la MANUA. Ce comité a par ailleurs recommandé la passation par pertes et profits de cinq véhicules, dont quatre détruits, lors de l'attentat contre le Bureau régional de Mazar-e Charif.

200. Le Comité consultatif recommande l'approbation des prévisions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.

Formation

201. Ayant posé des questions sur ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la MANUA procédait chaque année à une analyse complète des besoins de formation de son personnel et qu'elle établissait son programme de formation de l'année suivante en fonction des lacunes de qualification et de connaissances ainsi recensées. Les activités de formation prévues pour 2012 sur la base de cette analyse portent sur les domaines suivants :

a) Formation technique : administration et finances; achats; utilisation des systèmes Mercury et Galileo; ePas; sensibilisation au problème du VIH/sida; règles en vigueur aux Nations Unies; correspondance;

b) Gestion générale : gestion administrative; gestion de projets; planification et organisation; formation à l'encadrement; méthodes de décision;

c) Compétences spécialisées : règlement des conflits; développement communautaire; suivi et évaluation; promotion des droits de l'homme; relations avec la société civile.

Accords sur les services communs

202. Le Comité consultatif relève que le Secrétaire général entend réduire les coûts opérationnels en concluant des accords sur les services communs avec d'autres entités des Nations Unies (A/66/354/Add.4, par. 29), et note également les informations figurant à l'alinéa b) du paragraphe 187 du rapport au sujet du partage des coûts afférents à la location de locaux. Ayant demandé des précisions sur les accords de services communs dont il est question au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que pour le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, les dépenses afférentes aux services communs, de l'ordre de 3,85 millions de dollars, étaient cofinancées par la MANUA, le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, l'UNOPS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'OMS, selon une formule convenue de partage des coûts faisant entrer en ligne de compte des paramètres tels que l'effectif du personnel de chaque entité qu'abrite le complexe du Centre d'opérations et la demande de services correspondante. Il a été informé également que la MANUA, grâce au dispositif de partage des coûts mis en place avec les entités susmentionnées, avait recouvré environ 666 000 dollars sur le total des dépenses afférentes aux loyers, aux achats de carburant pour groupes électrogènes et à l'entretien de ce matériel, aux services de sécurité, aux services de nettoyage et à l'entretien des bâtiments. De plus, des terrains et installations d'une superficie totale de 179 000 mètres carrés ont été mis gratuitement à la disposition de la MANUA, d'où une économie annuelle de loyer de 2,3 millions de dollars. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des mesures de partage des coûts avec d'autres entités des Nations Unies et des accords sur les services communs conclus avec celles-ci. Il encourage le Secrétaire général à continuer d'étudier en 2012 les possibilités de compression des coûts et à conclure s'il y a lieu de nouveaux accords de cofinancement avec les autres entités des Nations Unies.**

Collaboration entre la MANUA et l'UNODC

203. L'annexe III du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.4) contient des informations sur les activités de fond entreprises en 2011 par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies qui collaborent en matière de programmation avec la MANUA. Le Comité consultatif relève que l'annexe ne fournit aucune information sur la collaboration entre la MANUA et l'UNODC. Ayant demandé des éclaircissements à ce sujet, il a reçu communication d'un tableau exposant en détail en quoi a consisté cette collaboration, tableau qui est reproduit à l'annexe I du présent rapport.

Bureau d'appui commun de Koweït

204. Des informations sur la dotation en personnel et le dispositif d'appui du Bureau d'appui commun de Koweït figurent aux paragraphes 31 à 33 et 141 à 144 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.4). Il y est indiqué que le Bureau, qui relève de la MANUA, partage actuellement à Koweït des locaux avec la MANUI. Le Bureau, créé le 1^{er} janvier 2011, comprend 67 postes prélevés sur les effectifs de diverses unités de la MANUA (39 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 28 postes d'agent local). Les attributions du Bureau comprennent la gestion financière et la gestion du personnel, ainsi que certains aspects de l'administration des voyages, de la formation, des opérations d'achat, du traitement des demandes de remboursement, de la gestion budgétaire et de la sécurité. Le Secrétaire général indique également qu'une étude du dispositif d'appui réalisée sous la direction d'une équipe du Département de l'appui aux missions a débouché sur un certain nombre de recommandations visant à renforcer les synergies entre le Bureau et la Mission et à développer les activités communes. Le Secrétaire général indique de plus qu'il est prévu de faire du Bureau de Koweït un bureau d'appui commun à la MANUA et la MANUI. Dans l'annexe V de son rapport, où sont récapitulées les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle interne et externe et du Comité consultatif, le Secrétaire général, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 210 du rapport précédent du Comité consultatif (A/65/602), indique que les dépenses prévues pour la coopération entre les missions et les gains d'efficacité attendus de ce que la MANUA et la MANUI partageront les services administratifs fournis par le Bureau d'appui commun de Koweït seront présentées dans un document budgétaire distinct.

205. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur les intentions du Secrétaire général à cet égard, cherchant à savoir en particulier s'il entendait soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale sa proposition de création d'un bureau d'appui commun à la MANUA et à la MANUI, comme l'Assemblée l'en a prié au paragraphe 13 de la partie XIII de sa résolution 65/259. Le Comité consultatif a été informé que conformément à la résolution 65/259 de l'Assemblée (partie XIII, par. 10 et 13), les deux missions avaient entrepris ensemble, avec le concours du Département de l'appui aux missions, d'étudier les possibilités de dégager des synergies, notamment par le partage de ressources. Le Secrétaire général n'a pas interprété la demande de l'Assemblée générale à l'effet qu'il rende compte à ce sujet dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 comme l'obligeant à présenter un rapport distinct des projets de budget annuels pour la MANUA et la MANUI. Le Comité consultatif a été également informé que, les deux missions ayant établi et appliquant un plan plus détaillé pour le Bureau d'appui

commun de Koweït, des informations plus complètes figureraient dans les rapports concernant la MANUA et la MANUI. De plus, il a été précisé que le Bureau d'appui commun n'aurait pas un budget distinct et resterait une unité rattachée à la fois à la MANUA et à la MANUI, dont les dépenses continueraient d'être couvertes par les contributions mises en recouvrement pour le financement des deux missions. Le Secrétaire général a de surcroît indiqué que les moyens du Bureau continueraient d'être modulés en fonction des besoins des deux missions, et que les ressources allouées à chacune des missions au titre du fonctionnement du Bureau seraient proportionnelles à son degré d'utilisation des services fournis par celui-ci. Il est prévu que la MANUA et la MANUI gèrent conjointement le Bureau d'appui commun et soient solidairement responsables de ses résultats. Il est prévu également que le montant des ressources à affecter au Bureau sera déterminé dans le cadre de l'établissement des prévisions de dépenses pour la MANUA et la MANUI (voir plus loin, par. 239).

206. Le tableau 7 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.4) récapitule les postes prévus pour le Bureau d'appui commun de Koweït. Le nombre des postes approuvés pour 2011 est de 67, dont 39 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 28 SM) et 28 postes d'agent local. Pour 2012, il est prévu de réaffecter le poste P-5 au Bureau du Chef des services administratifs, ce qui ramènera l'effectif à 66 postes. L'organigramme proposé pour le Bureau figure à l'annexe I.D du rapport du Secrétaire général.

207. Le Comité consultatif a toujours préconisé le renforcement de la coopération entre les missions en cours dans une même zone géographique, où il voit un moyen de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les coûts (voir A/65/602, par. 210). Il recommande que le Secrétaire général soit prié de rendre compte, dans le prochain projet de budget, des gains d'efficacité et des autres résultats obtenus grâce à cette coopération.

E. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

208. Le mandat initialement assigné à la MANUI est défini dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité; ce mandat a été modifié par la résolution 1770 (2007) du Conseil. Celui-ci l'a par la suite prorogé et mis à jour par une série de résolutions, dont la plus récente [résolution 2001 (2011)] prévoit la prorogation du mandat de la MANUI jusqu'au 31 juillet 2012.

209. Dans son rapport (A/66/354/Add.5), le Secrétaire général expose les résultats obtenus par la MANUI en 2011, ainsi que les activités envisagées et les hypothèses de planification retenues pour 2012; il y rend compte également de la coopération entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies (ibid., par. 2 à 31). Pour 2012, il est prévu que la MANUI et l'équipe de pays continueront d'apporter ensemble conseils, appui et assistance au peuple et au Gouvernement iraqiens, à leur demande, dans les domaines de la réconciliation nationale, de la consolidation de la paix, de l'édification de l'État, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la prestation de services essentiels et du relèvement de l'économie. Il est de plus prévu que l'équipe de pays entreprendra des activités dans les domaines prioritaires définis dans le Plan national de développement arrêté par le Gouvernement iraquien, priorités qui sont reprises dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2011-2014), tous les programmes prévoyant

qu'une attention particulière sera portée aux questions touchant la condition des femmes. Le Comité consultatif rappelle qu'il a salué l'action entreprise par la Mission pour promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des activités de l'équipe de pays des Nations Unies (A/65/602, par. 190). **Le Comité consultatif compte que la Mission continuera, dans ce domaine, de coopérer activement avec l'équipe de pays et de coordonner ses activités avec celles de l'équipe.**

210. En 2012, l'une des activités prioritaires de la Mission consistera à adapter à nouveau ses opérations, notamment en conséquence du retrait des forces des États-Unis stationnées en Iraq, qui doit être opéré d'ici à la fin de 2011. Le Secrétaire général indique que la Mission, étant donné qu'elle cessera alors de bénéficier du soutien logistique et des services de sécurité que lui fournissaient les forces des États-Unis, doit continuer de se doter de moyens propres pour appuyer ses pôles opérationnels, sa chaîne d'approvisionnement et l'équipe d'intervention d'urgence (voir également le paragraphe 229 *infra*). Il est prévu que les activités des Nations Unies continueront d'être menées depuis Bagdad et les pôles opérationnels d'Arbil, Kirkouk et Bassorah (*ibid.*, par. 158 et 160 à 164). Le bureau de la Mission à l'aéroport international de Bagdad restera son centre de contrôle des mouvements et son centre d'opérations aéroportées. La MANUI dispose aussi de bureaux régionaux à Koweït (voir aussi le paragraphe 239 *infra*) et à Amman. Le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu de réduire l'effectif du bureau d'Amman qui, à compter du 1^{er} juillet 2012, ne fournira plus à la Mission que des services limités de soutien logistique. Des informations sur les différents centres d'opérations de la Mission et leurs besoins en personnel figurent dans le tableau 3 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.5).

Ressources nécessaires

211. Selon les estimations actuelles, les dépenses effectives de l'exercice 2010-2011 devraient atteindre, au 31 décembre 2011, 346 991 600 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 6 602 600 dollars. Comme il est indiqué dans le tableau 4 et expliqué à la section IV du rapport du Secrétaire général, l'existence de ce solde résulterait principalement de la sous-utilisation des crédits prévus pour les transports aériens (solde de 21 704 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (solde de 3 298 900 dollars), partiellement annulée par le dépassement des prévisions de dépenses afférentes au personnel civil (à hauteur de 14 914 900 dollars) et aux communications (à hauteur de 2 089 700 dollars).

212. Le tableau 15 ci-après met en regard les crédits ouverts pour la MANUI pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, et le montant estimatif des dépenses effectives durant cette période et compare les dépenses prévues pour 2012 aux crédits ouverts pour 2011.

Tableau 15
MANUI : ressources nécessaires

(En milliers des dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses effectives (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Toutes dépenses (4)	Dépenses récurrentes (5)	Montant approuvé pour 2011 (6)	Variation (7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	25 883,0	25 750,6	132,4	23 312,9	–	14 433,5	8 879,4
Personnel civil	138 280,8	153 195,7	(14 914,9)	67 427,1	–	72 251,9	(4 824,8)
Dépenses opérationnelles	189 430,4	168 045,3	21 385,1	82 050,1	–	113 381,9	(31 331,8)
Total	353 594,2	346 991,6	6 602,6	172 790,1	–	200 067,3	(27 277,2)

213. Comme l'indique le tableau 15, les dépenses prévues pour la MANUI en 2012 se chiffrent au total à 172 790 100 dollars, soit 27 277 200 dollars (13,6 %) de moins que le budget de 200 067 300 dollars approuvé pour 2011. Des prévisions de dépenses détaillées ainsi qu'une analyse des différences entre le budget approuvé pour 2011 et les prévisions de dépenses pour 2012 figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.5, par. 298 à 347). La contraction prévue du budget de la Mission s'explique principalement par la baisse attendue des dépenses afférentes au personnel civil (4 824 800 dollars) et des dépenses opérationnelles (31 331 800 dollars), partiellement annulée par l'augmentation des dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police (8 879 400 dollars).

214. Le rapport du Secrétaire général contient, comme le Comité consultatif l'avait demandé, des informations sur les ressources extrabudgétaires pouvant être affectées au financement de la Mission. Le Comité consultatif note que les programmes de la Mission relatifs à l'assistance électorale et aux droits de l'homme sont, dans une large mesure, financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement (ibid., par. 35). La MANUI participe à la réalisation de plusieurs programmes financés par le Fonds d'affectation spéciale qui portent sur l'assistance électorale, l'assistance en matière constitutionnelle et les droits de l'homme. La contribution totale du Fonds au financement de ces programmes se chiffre à 307 751 026 dollars, dont 254 millions de dollars pour des activités se rapportant aux élections.

215. Le Comité consultatif note également que, selon le rapport du Secrétaire général, la dotation d'un autre fonds d'affectation spéciale, créé par le Gouvernement iraquien pour financer la construction du nouveau complexe intégré de la Mission à Bagdad, a été portée de 25 millions de dollars à 50 millions de dollars (A/65/328/Add.5, par. 325) et que les règles d'utilisation de ce fonds sont en voie d'être modifiées afin qu'il puisse servir au financement d'un autre projet qui serait entrepris en lieu et place de la construction d'un nouveau complexe (voir plus loin, par. 240 à 244). Ayant demandé des éclaircissements à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Gouvernement iraquien avait signifié officieusement son consentement en juin 2011, mais que son approbation écrite des changements

proposés n'avait pas encore été reçue. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction de l'augmentation de la contribution du Gouvernement iraquien à la dotation du Fonds d'affectation spéciale pour la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad et compte que le Secrétaire général poursuivra les consultations engagées au sujet de l'utilisation de ce fonds.**

Militaires et personnel de police

216. Le montant des ressources demandées pour les militaires et le personnel de police (23 312 900 dollars) est en augmentation de 8 879 400 dollars par rapport au budget approuvé pour 2011. Est prévu le déploiement de 13 officiers de liaison, de 450 membres de l'unité de gardes de l'ONU et de 6 conseillers de police civile. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses pour 2012 sont de 5 % pour les officiers de liaison et les gardes de l'ONU, et de 30 % pour les conseillers de police civile. L'augmentation des dépenses prévues pour 2012 est imputable à l'accroissement de l'effectif moyen de gardes de l'ONU, dont le nombre passe à 428 contre une moyenne de 280 en 2011. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour les militaires et le personnel de police pour 2012.**

Personnel civil

217. Le tableau 16 présente le récapitulatif des postes de temporaire approuvés pour la mission en 2011, des postes vacants au 31 octobre 2011 et des demandes du Secrétaire général pour 2012.

Tableau 16
MANUI : effectifs nécessaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés en 2011	1 134	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 8 D-1, 24 P-5, 75 P-4, 84 P-3, 23 P-2, 290 SM, 124 AN, 501 AL
Postes vacants au 31 octobre 2011	238	1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 19 P-4, 23 P-3, 10 P-2/1, 55 SM, 41 AN, 81 AL
Postes proposés pour 2012		
1 ^{er} janvier 2012	1 090	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 8 D-1, 21 P-5, 67 P-4, 73 P-3, 19 P-2, 266 SM, 99 AN, 532 AL
1 ^{er} juillet 2012	1 039	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 8 D-1, 21 P-5, 67 P-4, 73 P-3, 19 P-2, 264 SM, 98 AN, 484 AL
Nouveaux postes	41	3 P-3, 2 P-2, 36 AL
Postes supprimés	136	3 P-5, 8 P-4, 13 P-3, 5 P-2, 17 SM, 27 AN, 63 AL
Postes transférés ^a	3	1 D-1, 1 SM, 1 AL
Postes reclassés	12	1 P-3 vers SM, 1 P-2 vers AN, 10 SM vers AL

^a Ne concerne que les transferts d'un bureau à un autre.

218. Les prévisions de dépenses relatives au personnel civil pour 2012, d'un montant de 67 427 100 dollars, représentent une diminution de 4 824 800 dollars. Le calcul de ces prévisions pour 2012 tient compte de l'application d'un taux de

vacance de postes de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international et pour les agents locaux, et de 35 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national. Le rapport du Secrétaire général envisage des changements dans les tableaux d'effectifs des services organiques et des bureaux d'appui (A/66/354/Add.5, par. 38 à 297). Les effectifs sont indiqués à l'annexe I du rapport du Secrétaire général.

219. Une réduction nette de 95 postes est proposée, dont 52 postes de personnel recruté sur le plan international (26 administrateurs et 26 agents du Service mobile) et 43 de personnel recruté sur le plan national (26 administrateurs nationaux et 17 agents locaux) (ibid., tableau 2). Le Comité consultatif note que les réductions envisagées interviendront de manière échelonnée. Au 1^{er} janvier 2012, l'effectif civil sera ramené à 1 090 personnes, puis descendra à 1 039 au 1^{er} juillet 2012. Pendant que le Comité étudiait le projet de budget de la MANUI (A/65/354/Add.5), il a reçu le tableau révisé des postes qui seraient créés, supprimés, transférés ou reclassés par unité administrative. Cette liste figure à l'annexe 2 du présent rapport.

Observations et recommandations concernant les postes

220. Au total, 38 nouveaux postes sont demandés pour le Service de sécurité de la MANUI pour 2012. Ils se répartissent comme suit (A/66/354/Add.5, par. 152) :

a) Un agent de la sécurité (P-3) au Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk;

b) Trois agents de la sécurité auxiliaire, un pour chacun des bureaux de la coordination de la sécurité sur le terrain (Bagdad, aéroport international de Bagdad, Bassorah);

c) Trente-quatre agents locaux, dont 18 assistants à la sécurité (8 à Kirkouk, 4 à Bagdad et 6 à l'aéroport international de Bagdad), 12 opérateurs radio (6 à Kirkouk et les 6 autres à l'aéroport international de Bagdad), 3 assistants à la sécurité incendie (1 à Bagdad, 1 à Arbil et 1 à Kirkouk) et 1 commis à la sécurité (à Bagdad).

221. Les justifications sont données aux paragraphes 129 à 131 et 149 du rapport du Secrétaire général. Celui-ci précise que les risques élevés que l'ONU court en Iraq vont vraisemblablement persister en 2012 et au-delà, obligeant à prendre des dispositions pour réduire les risques et permettre à la Mission de s'acquitter de ses fonctions en Iraq. **Le Comité recommande d'approuver les 38 nouveaux postes demandés.**

222. Deux nouveaux postes de médecin (P-3) sont demandés pour la Section des services médicaux. Selon le Secrétaire général, pour remplacer les services médicaux actuellement fournis par l'armée américaine en Iraq, notamment en matière d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, d'hospitalisation et de fournitures, la MANUI devra, après le départ des Américains, améliorer et développer ses moyens médicaux, en créant notamment un dispensaire de niveau 1 à Kirkouk et en assurant une permanence médicale jour et nuit. Les deux médecins seront à Kirkouk et à Arbil (A/66/354/Add.5, par. 231 et 232). **Le Comité recommande de créer les deux postes de médecin demandés.**

223. Il est proposé de supprimer 5 des 15 postes d'administrateur (3 P-4 et 2 P-3) du Bureau de l'assistance électorale (A/66/354/Add.5, par. 84 et 85). Le Comité consultatif note que le calendrier électoral pour 2012 n'a pas encore été fixé, bien

qu'il soit possible que des élections soient programmées (ibid., par. 79, par. 231 et 232). Il prend également note de l'appui extrabudgétaire prévu pour les élections (voir le paragraphe 214 ci-dessus). **Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, il avait encouragé la Mission à poursuivre l'examen des prévisions de dépenses pour l'appui électoral, en prenant en considération l'aide que peut fournir l'équipe de pays des Nations Unies (A/65/602, par. 203). Compte tenu de ce qui précède, il n'a aucune objection à la suppression proposée de cinq postes du Bureau de l'assistance électorale.**

224. Comme indiqué au tableau 16 ci-dessus, la MANUI comptait, au 31 octobre 2011, 238 postes vacants (1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 19 P-4, 23 P-3, 10 P-2/1, 55 SM, 41 AN, 81 AL). Quand il examinait le projet de budget de la MANUI pour 2011, le Comité a constaté un nombre élevé de postes vacants (239) au 30 septembre 2010; il a été informé à l'époque que la situation devrait s'améliorer avant la fin de l'exercice 2011 (A/65/602, par. 204). Il a cependant le regret de constater que le taux de vacance de postes reste très élevé à la MANUI. Même en tenant compte de la réduction échelonnée de 95 postes envisagée en 2012, les taux seraient encore de 35 % pour les administrateurs nationaux et de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international et les agents locaux. **Compte tenu de la persistance de nombreuses vacances de poste à la Mission, le Comité consultatif est d'avis que la MANUI devrait reconsidérer de plus près le personnel dont elle a besoin afin de se prononcer sur la nécessité de maintenir des postes qui sont vacants de longue date. Les résultats de cet examen devraient être pris en compte dans l'élaboration du prochain budget.**

225. Le Comité note qu'un certain nombre de transferts de postes sont proposés avec, dans certains cas, le changement de titre. Ainsi, il est proposé de transférer le poste de conseiller principal à la sécurité (D-1) du Bureau du Représentant spécial au Bureau du Chef de cabinet en tant que poste de chef de cabinet adjoint chargé des affaires juridiques (D-1). La liste des postes de la Section de la sécurité à renommer et transférer figure au paragraphe 151 du rapport du Secrétaire général. Le Comité constate que ces propositions entraînent des changements de fonctions. En ce qui concerne le poste de chef de cabinet adjoint chargé des affaires juridiques (D-1), il relève au paragraphe 52 du rapport du Secrétaire général que cette fonction revient en fait au chef du service juridique de la Mission plutôt qu'au chef de cabinet adjoint. **Bien qu'il n'ait pas d'objection à formuler aux propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif reste d'avis que les postes qui ne sont plus nécessaires devraient être supprimés et les nouveaux postes pleinement justifiés (voir ci-dessus par. 22). Il rappelle les observations qu'il avait faites sur le manque de clarté et de cohérence dans certaines missions, s'agissant de la nomenclature et des dispositions organisationnelles relatives aux fonctions de chef adjoint de la mission et de chef de cabinet. Il réaffirme la nécessité d'une nomenclature et de dispositions administratives cohérentes, et d'une définition plus claire des fonctions en question (A/65/602, par. 27).**

226. Le Comité note aussi que, d'après le tableau 3 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.5), les effectifs de la MANUI comprennent cinq postes (2 P-3 et 3 P-4) localisés au Siège de New York. Après s'en être enquis, il a été informé que ces postes étaient financés par le budget de la MANUI car ils sont destinés à lui fournir un appui opérationnel et technique (4 postes au Département des affaires politiques et 1 au Département de la sûreté et de la sécurité). Compte tenu de la taille de la Mission et des difficultés relativement exceptionnelles auxquelles elle continue de

faire face, ces postes avaient permis de fournir un appui technique spécial à la Mission et de coordonner la liaison avec le Siège, ce qui n'aurait pas été possible autrement, dans la limite des ressources disponibles des deux départements concernés. **Le Comité consultatif estime qu'il convient de poursuivre l'examen des dispositions actuelles à la lumière de la situation dans la zone de la Mission.**

227. Sous réserve des commentaires et des observations qu'il présente ci-dessus aux paragraphes 221 à 226, le Comité consultatif recommande d'approuver les prévisions du Secrétaire général concernant les effectifs de la MANUI pour 2012.

Dépenses opérationnelles

228. Le tableau 17 ci-après indique la répartition par objet de dépense des crédits ouverts du montant estimatif des dépenses opérationnelles effectives pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 ainsi que la répartition des crédits ouverts pour 2011 et des dépenses prévues pour 2012.

Tableau 17

MANUI : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Dépenses prévues pour 2012		Variation, 2011-2012	
	Crédit ouvert	Montant estimatif des dépenses effectives	Solde prévu	Toutes dépenses	Dépenses non récurrentes	Montant approuvé pour 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Consultants et experts	1 058,0	1 136,3	(78,3)	501,8	–	553,8	(52,0)
Voyages	9 828,9	9 777,1	51,8	2 589,5	–	5 774,1	(3 184,6)
Installations et infrastructure	42 926,1	43 142,6	(216,5)	23 453,4	–	21 931,0	1 522,4
Transports terrestres	11 405,6	11 938,1	(532,5)	2 296,7	–	8 972,6	(6 675,9)
Transports aériens	66 307,3	44 602,8	21 704,5	25 604,5	–	46 562,9	(20 958,4)
Communications	16 255,7	18 345,4	(2 089,7)	6 011,7	–	8 719,6	(2 707,9)
Informatique	8 529,6	9 147,1	(617,5)	2 471,6	–	4 319,6	(1 848,0)
Santé	660,6	764,2	(103,6)	1 686,3	–	426,0	1 260,3
Matériel spécial	46,0	28,0	18,0	0,0	–	48,4	(48,4)
Fournitures, services et matériel divers	31 462,6	28 163,7	3 298,9	16 434,6	–	15 073,9	1 360,7
Projets à effet rapide	950,0	1 000,0	(50,0)	1 000,0	–	1 000,0	0,0
Total	189 430,4	168 045,3	21 385,1	82 050,1	–	113 381,9	(31 331,8)

229. Ayant demandé des précisions sur les incidences du retrait des forces des États-Unis stationnées en Iraq sur le budget de la MANUI, le Comité consultatif a été informé que pour 2012, les dépenses directement liées au retrait des forces des États-Unis comprendraient :

a) **Génie.** Travaux de sécurisation des complexes de la MANUI à l'aéroport international de Bagdad (2,2 millions de dollars), à Kirkouk (4,7 millions de dollars) et à Bassorah (3,2 millions de dollars);

b) **Logistique.** Déploiement de gardes des Nations Unies supplémentaires (voir également plus haut, par. 216) pour assurer la sécurité statique des complexes de la MANUI (aéroport international de Bagdad, Kirkouk et Bassorah) et la sécurité des mouvements dans la zone rouge de toutes les installations de la Mission. Les dépenses supplémentaires qu'entraîneront par le déploiement et la relève de ces gardes se chiffrent à environ 2 millions de dollars par an;

c) **Transports (dépenses engagées en 2010-2011).** Achat de 35 véhicules blindés et commande de 10 autres et achat de trois bus blindés pour la sécurisation autonome de mouvements dans les zones rouges, moyennant un coût total de 9,6 millions de dollars; dont 7,98 millions pour l'achat et le transport des véhicules, 140 000 dollars de frais d'entretien, 150 000 de frais d'assurance, 79 000 dollars pour l'achat de pièce de rechange et 53 000 dollars de dépenses de carburant. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif était informé que la MANUI avait besoin de 50 véhicules blindés pour pouvoir exécuter parallèlement cinq missions ou mouvement en zone rouge (deux à Bagdad et un dans la zone rouge de chacun des pôles opérationnels d'Arbil, Kirkouk et de Bassorah), chaque mission ou mouvement nécessitant neuf véhicules plus un véhicule de réserve. L'acquisition de ces véhicules impliquant un investissement important, il a été décidé de l'étaler sur plusieurs années (5 achats en 2010, 30 en 2011 et 5 en 2012, l'acquisition des 10 véhicules restants devant être demandée pour des exercices ultérieurs); toutefois, il est maintenant envisagé de financer l'achat de ces 10 véhicules par prélèvement sur l'éventuel solde inutilisé des crédits ouverts pour 2010-2011. Le Comité consultatif note qu'il est prévu que le dépassement des crédits ouverts pour 2010-2011 au titre des transports terrestres atteindra 532 500 dollars, et qu'il n'est pas précisé dans les explications fournies au paragraphe 325 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.5) si le coût des 10 véhicules supplémentaires qui ont été commandés a été pris en compte pour calculer ce dépassement de 532 500 dollars. **Le Comité consultatif trouve regrettable que le rapport du Secrétaire général soit muet sur ce point. Il demande que des mesures soient prises, par souci de transparence budgétaire, pour éviter à l'avenir de telles omissions.**

Santé

230. Les dépenses de 1 686 300 dollars prévues pour 2012 sous la rubrique Santé sont supérieures de 1 260 300 dollars à celles approuvées pour 2011, ce qui tient à l'établissement prévu de deux nouveaux dispensaires de niveau I (à Bassorah et à Kirkouk) (A/66/354/Add.5, par. 336 et 337). Ces dépenses concernent l'achat de matériel médical (566 500 dollars), la prestation de services médicaux, y compris des évacuations sanitaires (286 900 dollars), l'achat de médicaments et de fournitures médicales (829 600 dollars), et le remboursement au taux standard du coût du matériel appartenant aux contingents (3 300 dollars). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des dépenses prévues.**

Installations et infrastructure

231. Les dépenses prévues totalisant 23 453 400 dollars prévues pour 2012 sont supérieures de 1 522 400 dollars à celles approuvées pour 2011 (21 931 000 dollars);

différence imputable principalement au coût des services d'entretien, services publics de distribution et travaux de réagencement et de rénovation prévus pour les installations de Kirkouk et de Bassorah et le nouveau complexe de Bagdad (voir plus loin, par. 233). L'augmentation prévue des dépenses tient à la nécessité de remettre en état des locaux d'hébergement de Kirkouk et Bassorah, où la MANUI, au lieu de faire construire des complexes comme il était prévu en 2011, louera davantage de locaux d'hébergement (A/66/354/Add.5, par. 321). Les dépenses prévues comprennent les loyers, y compris pour Bassorah et Kirkouk (Ibid., par. 320).

232. Le Comité consultatif rappelle que lorsqu'il examinait le projet de la MANUI pour 2011, il a été informé que l'augmentation de 12 159 600 dollars des dépenses au titre des installations et de l'infrastructure prévue pour 2011 était imputable principalement aux travaux de construction que nécessiterait l'aménagement de deux complexes intégrés, l'un à Bassorah et l'autre à Kirkouk. Il a été informé également que la MANUI utilisait alors à Kirkouk et à Bassorah les installations des Forces des États-Unis, et qu'il lui fallait se doter de ses propres installations dans ces deux villes en prévision du retrait des Forces des États-Unis. À Kirkouk, un site approprié avait été trouvé, et le coût des travaux de construction était estimé à 8,7 millions de dollars. Pour Bassorah, un complexe existant avait été proposé à la Mission, dont la remise en état devait entraîner des dépenses estimées à 2,2 millions de dollars (A/65/602, par. 207).

233. Le Comité consultatif a cherché à savoir pourquoi la Mission, en 2012, dépenserait davantage en loyers et travaux de rénovation de locaux d'hébergement loués au lieu de faire construire ses propres complexes comme il était initialement prévu en 2011. Il a été informé que la MANUI avait choisi de continuer d'occuper les locaux fournis gratuitement par le Gouvernement iraquien, mais qu'il lui fallait prendre en charge les frais d'entretien de ces locaux. À Kirkouk, le Gouvernement iraquien avait mis temporairement des locaux à la disposition de la Mission en attendant que soit trouvé un site approprié pour la construction d'un complexe. À Bassorah, il était prévu une formule similaire, selon laquelle la MANUI se verrait accorder par le Gouvernement iraquien la jouissance d'un complexe après le retrait des Forces des États-Unis, soit à compter du 1^{er} décembre 2011, complexe qu'elle utiliserait en attendant de trouver un site approprié. Le Comité consultatif relève que les modifications du plan concernant les travaux de construction et de rénovation prévus à Kirkouk et à Bassorah pour 2011 ne sont pas expliquées dans le projet de budget. Il en résulte que le Comité consultatif ne peut pas établir au juste quels sont les facteurs qui ont motivé ces changements, répercutés sur les prévisions de dépenses pour 2012. **Le Comité consultatif considère que ces informations auraient dû figurer dans le projet de budget du Secrétaire général pour 2012.**

234. **Le Comité consultatif a conscience des difficultés inhérentes à la situation qui règne actuellement en Iraq. Il estime néanmoins qu'il est indispensable d'exercer un suivi attentif et un contrôle rigoureux sur tous les projets de construction et de rénovation pour assurer l'utilisation effective et efficiente des ressources qui y sont affectées et de faire en sorte que toute modification d'un projet prévu soit soigneusement préparée et dûment justifiée. Le Comité consultatif recommande que des informations détaillées sur les plans concernant les locaux de la MANUI en Iraq, dont ceux de Bassorah, Kirkouk et Bagdad, soient communiquées directement à l'Assemblée générale lorsqu'elle**

examinera les prévisions de dépenses établies pour les missions politiques spéciales (voir également plus loin, par. 240 à 244).

Transports aériens

235. Les dépenses de 25 604 500 dollars prévues pour 2012 au titre des transports aériens sont inférieures de 20 958 400 dollars à celles approuvées pour 2011, en raison principalement de la réduction du nombre d'appareils utilisés par la Mission (1 avion et 2 hélicoptères de moins), consécutive au démarrage, en juin 2011, de l'opération du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (A/66/354/Add.5, par. 33 et 328). Ayant demandé de plus amples informations, le Comité consultatif a appris que le Service aérien d'aide humanitaire exploitait un avion de 25 places assurant des liaisons entre l'Iraq et les villes d'Amman et de Koweït pour les besoins des organismes internationaux présents dans la région. Il a été informé également que la MANUI profitait des livraisons assurées par le Service aérien d'aide humanitaire lorsque des sièges étaient disponibles, moyennant remboursement à un taux convenu.

Dispositif de restauration des données

236. Ayant demandé où étaient situées les installations du dispositif de restauration des données en cas de sinistre, le Comité consultatif a été informé que le bureau de la MANUI à Amman comprenait actuellement le principal centre de restauration des données, le centre secondaire étant installé dans les locaux du bureau de la Mission à Koweït. Il a été informé également qu'eu égard à la réduction des effectifs du bureau d'Amman prévue pour la mi-2012, le centre de Koweït deviendrait centre principal, et que le centre secondaire serait hébergé par le Centre de services mondial de la Base de soutien logistique des Nations Unies, à Brindisi et Valence. Le Comité consultatif a de plus été informé que des simulations de reprise après sinistre avaient été organisées à Amman, Koweït et Brindisi au cours des trois dernières années.

Projets à effet rapide

237. Des dépenses totalisant 1 million de dollars sont prévues pour 40 projets à effet rapide, dont chacun coûterait donc 25 000 dollars, devant être exécutés au niveau des collectivités locales et, dans la mesure du possible, par des organisations non gouvernementales locales. Ces projets porteront essentiellement sur les quatre domaines suivants : a) atténuation des effets des conflits et protection des populations (300 000 dollars pour 12 projets); b) sensibilisation aux questions environnementales (100 000 dollars pour 4 projets); c) intégration sociale (250 000 dollars pour 10 projets); d) prestation de services essentiels (350 000 dollars pour 14 projets).

238. Le Comité consultatif relève que selon le projet de budget, la Mission a supervisé en 2011 le décaissement de subventions pour 40 projets à effet rapide d'un coût total de 1 million de dollars (voir A/66/354/Add.5, par. 346, et tableau figurant avant ce paragraphe). Le Comité consultatif note également que la MANUI prévoit un dépassement de 50 000 dollars du crédit approuvé pour 2011 pour des projets à effet rapide (950 000 dollars). Il fait observer que les résultats positifs attribués aux projets à effet rapide tiennent à ce que la Mission a adopté une nouvelle formule de décaissement des subventions et cessé de rendre compte des dépenses effectivement

consacrées à chaque projet. Selon la Mission, l'expérience montre que vu leur montant modeste, les subventions s'avèrent plus efficaces lorsqu'elles sont affectées à des projets visant à remédier à un défaut de capacité. **Le Comité consultatif a conscience des conditions uniques et difficiles dans lesquelles la Mission opère. En ce qui concerne la démarche suivie par la Mission pour la réalisation de projets à effet rapide, le Comité consultatif souligne néanmoins que la MANUI devrait suivre attentivement l'exécution des projets par ses partenaires afin que les ressources allouées soient utilisées efficacement et qu'il soit dûment rendu compte de leur emploi. De plus, le Comité consultatif rappelle qu'à son avis, il y a lieu de considérer les projets à effet rapide comme des projets humanitaires à court terme dont l'exécution doit être coordonnée avec celle des programmes de développement et des actions humanitaires à plus long terme entrepris par l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités compétentes (voir également A/65/602, par. 216). Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux dépenses prévues pour 2012 au titre des projets à effet rapide.**

Bureau d'appui commun de la MANUA et de la MANUI à Koweït

239. Le Comité consultatif rappelle que la MANUI fournissait précédemment un appui au bureau de la MANUA à Koweït, notamment sous la forme de services et de fournitures (A/65/602, par. 210). Il note que selon le projet de budget pour 2012, la MANUI espère mettre à profit les synergies, non encore recensées, que permettrait de dégager le partage par les deux missions de certains services administratifs, dont la prestation reviendrait au bureau de Koweït (A/66/354/Add.5, par. 33). Cette question est traitée en détail plus haut aux paragraphes 204 à 207, dans la section IV relative à la MANUA, où le Comité consultatif demande qu'il soit rendu compte dans le prochain projet de budget des gains d'efficacité et autres résultats obtenus grâce à cette coopération.

État d'avancement du projet de construction des locaux du siège intégré qu'il est prévu d'installer à Bagdad

240. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait signalé dans un précédent rapport qu'en raison de problèmes d'exécution imputables au prestataire, la MANUI avait essuyé un retard dans la phase de conception du siège intégré qu'il est prévu d'installer à Bagdad (A/65/602, par. 218). Aux paragraphes 349 et 350 de son rapport (A/66/354/Add.5), le Secrétaire général fait le point sur le projet : après avoir consulté le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat et la MANUI, la Division des achats a estimé que le cabinet d'architectes-conseils n'avait pas rempli ses obligations contractuelles selon la norme minimale acceptable dans un délai raisonnable. Le 4 janvier 2011, ayant manqué à plusieurs reprises de présenter un plan détaillé à l'ONU, le cabinet d'architectes-conseils a été informé que le contrat avait officiellement expiré le 8 juillet 2010. Il a été prié de remettre à l'ONU les documents et pièces se rapportant au projet.

241. S'étant enquis des détails, le Comité consultatif a appris que, pour diverses raisons, le prestataire n'avait exécuté que deux des quatre lots d'architecture qu'il devait avoir terminé pour le 8 juillet 2010, notamment parce que, trop peu familier des usages de l'Organisation, il a fait appel à des sous-traitants externes sans expérience qui changeaient fréquemment. Sur les 2 010 000 dollars initialement alloués au contrat, le cabinet a été payé 550 050 dollars pour les services fournis.

L'ONU a estimé que la réclamation de la totalité du montant du contrat était sans fondement et, à l'issue de négociations qu'elle a notamment menées avec le conseiller juridique de la société en cause, l'Organisation est parvenue à régler le litige sans avoir à verser quoi que ce soit de plus. Les documents liés au projet ont été remis à l'Organisation. **Le Comité consultatif se dit très inquiet du choix du cabinet d'architectes qui, ignorant le fonctionnement interne de l'Organisation, n'a pas pu mener à bonne fin la conception du siège intégré qu'il est prévu d'installer à Bagdad. Il estime qu'il faut faire preuve de bien plus de prudence dans le choix des entrepreneurs et dans l'adjudication des marchés; il faut garder à l'esprit les enseignements tirés de cette expérience pour tous les projets de construction en cours et futurs (voir aussi ci-dessus, par. 234).**

242. Le Comité consultatif rappelle en outre que d'après le Secrétaire général, entre autres options possibles, la Mission avait repéré un site adjacent au site actuel, et qu'il serait possible de regrouper ces bâtiments et les locaux actuels de la MANUI de manière à créer un espace intégré unique servant à la fois de bureaux et de logements, comme était censé le faire le projet initial (A/65/602, par. 219). À ce sujet, le Comité relève dans le rapport du Secrétaire général qu'à partir de janvier 2011, la MANUI s'est concentrée sur cette dernière option et a élaboré un plan complet prévoyant de regrouper les complexes du Diwan et de l'USAID en un ensemble intégré de l'ONU à Bagdad satisfaisant aux exigences opérationnelles et aux impératifs de la sécurité. Au 15 juillet 2011, la Mission avait transféré dans les nouveaux locaux 112 agents recrutés sur le plan international (A/66/354/Add.5, par. 352 et 353). Elle a racheté à l'ancien occupant du site, avec les ressources de son budget de 2011, divers biens durables (mobilier et matériel de bureau et d'habitation) d'un montant de 1,4 million de dollars.

243. Le Secrétaire général indique que le montant demandé pour 2012 ne comprend que les coûts liés à l'exploitation et à l'entretien du complexe élargi et non les coûts des travaux de rénovation et d'aménagement des locaux du nouveau complexe (A/66/354/Add.5, par. 354). Le Comité consultatif a demandé que lui soit précisé l'usage qui serait fait des ressources demandées pour 2012. Il lui a été répondu que ces ressources serviraient à concevoir et construire 108 logements (deux bâtiments hôteliers) destinés à héberger à long terme le personnel et les gardes des Nations Unies. Le Comité a aussi appris que les travaux n'avaient pas encore commencé car la Mission attendait toujours l'accord écrit du Gouvernement iraquien pour utiliser le Fonds d'affectation spéciale (voir ci-dessus, par. 215).

244. En ce qui concerne le projet de rénovation du complexe intégré de Bagdad, le Comité consultatif avait appris, alors qu'il examinait le projet de budget de la Mission pour 2011, que de gros travaux de rénovation seraient nécessaires pour joindre les deux complexes et que, d'après les devis estimatifs, les coûts afférents s'élèveraient à quelque 9 millions de dollars en 2011 et pourraient atteindre 41 millions de dollars en 2012 (A/65/602, par. 220). **Le Comité consultatif considère que le budget demandé pour financer la Mission en 2012 n'offre pas un tableau clair et complet des besoins à court et long terme liés à la rénovation et la consolidation des deux complexes en un espace intégré unique. Le Comité recommande que des renseignements détaillés, notamment concernant l'ampleur et le devis des travaux de rénovation et de construction, soient fournis directement à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales.**

F. Recommandation

245. S'agissant des décisions que le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de prendre au paragraphe 27 de son rapport (A/66/354), le Comité consultatif recommande :

a) Pour ce qui est des 30 missions politiques spéciales énumérées au tableau 1 du document A/66/354 et en ce qui concerne la période s'achevant le 31 décembre 2012, que l'Assemblée générale approuve les demandes du Secrétaire général, sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, et que le montant révisé soit communiqué à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le projet de budget du Secrétaire général;

b) Que l'Assemblée générale approuve le prélèvement, sur le montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, d'une somme au titre du crédit prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Annexe I

**Renseignements sur les activités de fonds menées
en 2011 par l'Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime en collaboration avec la Mission d'assistance
des Nations Unies en Afghanistan**

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
Coordination des activités et de l'action militante concernant la lutte contre les stupéfiants	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Les ressources financières que les donateurs ont fournies à l'Office en 2011 s'élèvent à 16 948 900 dollars. Elles sont destinées à appuyer divers programmes de renforcement des capacités, notamment les moyens dont disposent les autorités publiques pour lutter contre les stupéfiants et promouvoir d'autres moyens de subsistance.	L'Office est l'organisme chef de file des Nations Unies pour la mise en œuvre des divers programmes de lutte contre les stupéfiants. La résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité souligne l'importance de la coopération entre la MANUA et l'Office dans ce domaine. Les mécanismes de coordination et les cadres programmatiques habituels des Nations Unies, tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que les mécanismes de communication de l'information, notamment le rapport que présente le Secrétaire général au Conseil de sécurité, fournissent une plate-forme de coopération et de promotion dans ces domaines. En outre, des séances d'information spéciales sur la lutte contre les stupéfiants et d'autres questions connexes sont organisées entre la direction de la MANUA et l'Office. Enfin, la Mission apporte une aide logistique à l'action régionale de l'Office.

Annexe II

Tableau I
Postes existants qu'il est proposé de supprimer à la MANUA^a

Unité administrative/ catégorie et classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de Sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs			Agents locaux
Bureau du Chef de cabinet	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	2
Bureau des affaires politiques et constitutionnelles	-	-	-	-	1	2	1	1	5	-	-	5	4	3	-	12
Bureau de l'assistance électorale	-	-	-	-	-	3	2	-	5	-	-	5	-	-	-	5
Bureau des droits de l'homme	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	3	2	-	7
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire	-	-	-	-	-	2	4	-	6	-	-	6	16	13	-	35
Bureau de l'information	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	1	3	-	5
Service de sécurité	-	-	-	-	1	-	1	4	6	9	-	15	3	6	-	24
Bureau du Chef de l'appui à la Mission	-	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	3	-	1	-	4
Bureau du Chef des services administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1
Section des ressources humaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	-	2
Section de la formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Section des finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Section des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Achats	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	1	-	2
Services médicaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1
Bureau du Chef des services techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1
Section des communications et de l'informatique	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	10	-	11
Section du génie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Section des transports	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	11
Section des approvisionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2

Unité administrative/ catégorie et classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de Services sécurité généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations		
Section des transports aériens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1
Total	-	-	-	-	3	8	13	5	29	17	-	46	27	63	-	136

^a Les postes seront supprimés progressivement, 85 à compter du 1^{er} janvier 2012 et 51 autres à compter du 1^{er} juillet 2012.

Tableau 2
Postes qu'il est proposé de créer

Unité administrative/ catégorie et classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de Services sécurité généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations		
Service de sécurité	-	-	-	-	-	-	1	2	3	-	-	3	-	34	-	37
Services médicaux	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	-	2	-	4
Total	-	-	-	-	-	-	3	2	4	-	-	5	-	36	-	41

Tableau 3
Postes existants qu'il est proposé de transférer

Poste	Origine	Destination
1 D-1	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Bureau du Chef de cabinet
1 SM	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
1 AL	Bureau des droits de l'homme	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme

Tableau 4
Postes existants qu'il est proposé de reclasser

Unité administrative/ catégorie et classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Bureau de l'assistance électorale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-1	-	1	-	-
Service de sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-	-	-1	1	-	-	-
Bureau du Chef de l'appui à la Mission	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-1	-	1	-	-
Section des ressources humaines ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-1	-	1	-	-
Section des finances ^b	-	-	-	-	-	-	-1	-	-1	-	-	-1	-	1	-	-
Section des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-1	-	1	-	-
Bureau du Chef des services techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2	-	-2	-	2	-	-
Section des communications et de l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2	-	-2	-	2	-	-
Section des transports aériens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-1	-	1	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-2	-9	-	-11	1	10	-	-

^a Section des ressources humaines : 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (SM) reclassé à spécialiste des ressources humaines (SM); 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (SM) reclassé à assistant chargé des ressources humaines (AL).

^b Section des finances : 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3) reclassé à fonctionnaire des finances (SM); 1 poste d'assistant administratif (SM) reclassé à assistant financier (AL).